

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



Installation prèvigrèle
Avril - Rognonas



Salon de l'emploi
Octobre - Châteaurenard



Journée de la famille connectée
Septembre - Graveson

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

LA GOUVERNANCE

Le Conseil Communautaire
Le Bureau communautaire
Les commissions thématiques

L'ADMINISTRATION GENERALE

La Direction Générale des
Services
Les Finances : Budget 2023
La commande publique
Les ressources humaines
Les service des systèmes
d'information
La communication

LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Travaux
Eaux pluviales urbaines
Eau et assainissement
GEMAPI
Développement économique
Aménagement rural
Transport
Action sociale
Politique de la ville
Habitat
Tourisme
Développement durable
Collecte et traitement
des déchets ménagers et
assimilés



Corinne CHABAUD

Présidente de Terre de Provence Agglomération
Maire de Mollégès
Vice-Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Madame, Monsieur,

Prendre un moment pour faire une pause et jeter un regard sur l'année passée, c'est évaluer des résultats, constater des avancées et apprécier des réalisations concrètes. Il est parfois difficile de réaliser à quel point Terre de Provence Agglomération est présente dans votre vie quotidienne.

Chaque jour, nos services publics sont présents pour accueillir et accompagner les familles, les jeunes, les entrepreneurs, le monde rural ainsi que nos vacanciers. Pas une journée ne passe sans qu'un équipement essentiel ne soit construit, rénové ou adapté. Que ce soit dans les domaines de la transition écologique, du développement économique ou de la préservation des grands équilibres du territoire, Terre de Provence Agglomération déploie un projet ambitieux pour l'avenir.

Pour vous permettre de mieux en prendre la mesure, nous publions chaque année ce bilan d'activité, synthèse de nos actions menées à votre service tout au long de l'année.

L'année 2023 a été marquée par des projets d'envergure et des avancées significatives pour Terre de Provence Agglomération. Parmi les faits marquants, citons la requalification de la zone des Iscles à Châteaurenard, la sécurisation des déchetteries, ainsi que les travaux des locaux administratifs, destinés à offrir de meilleures conditions de travail à nos agents et un accueil optimal à nos administrés. Nos usagers ont également bénéficié de près de 2 400 accompagnements numériques personnalisés et du programme « Habiter mieux en Terre de Provence » pour améliorer leur habitat. En 2023, près de 1 700 000 € ont été alloués au programme de prévention des inondations. Cette année a également marqué notre première en tant que gestionnaire pour l'entretien des bassins de rétention.

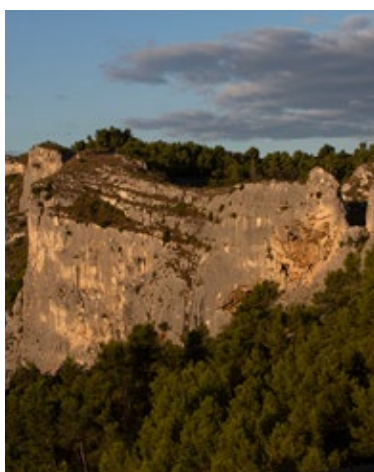
Nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés, jouent un rôle essentiel en amplifiant nos actions. Grâce à un modèle de développement ambitieux, nous relevons les défis actuels tout en préservant la qualité de vie de nos habitants.

Nous vous invitons à découvrir le bilan d'activités de cette année, qui sont autant de préparations pour l'avenir de notre territoire, au bénéfice de celles et ceux qui y vivent, y travaillent et y grandissent.

Bonne lecture à tous.

La réalisation de ce Rapport d'activités répond à l'obligation légale du 12 juillet 1999 (Article L5211-39 du Code Général des Collectivités) qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

LE TERRITOIRE en chiffres



13
communes



60 788
habitants



258,93 Km²
de superficie



4 Km
de bords du Rhône
35 Km
de bords de
Durance



23
zones d'activités



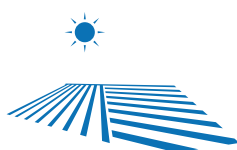
561
hébergements
touristiques



18 518
emplois



1185
établissements



653
exploitants
agricoles



LA GOUVERNANCE

Le Conseil Communautaire

Le Bureau communautaire

Les commissions thématiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Il se réunit sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD afin de régler, par ses délibérations, les affaires relevant des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Il est composé de 42 conseillers communautaires dont la Présidente.

Pour la commune de Barbentane :

M. Jean-Christophe DAUDET
Mme Edith BIANCONE
M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes :

Mme Josiane HAAS-FALANGA
M. Gilles MOURGUES
M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard :

M. Marcel MARTEL
M. Éric CHAUVET
Mme Solange PONCHON
Mme Adélaïde JARILLO
M. Pierre-Hubert MARTIN
Mme Marie-Laurence ANZALONE
M. Jean-Pierre SEISSON
Mme Marina LUCIANI-RIPETTI
M. Cyril AMIEL
Mme Annie SALZE
M. Bernard REYNÈS
Mme Sylvie DIET-PENCHINAT

Pour la commune d'Eyragues :

M. Michel GAVANON
Mme Yvette POURTIER
M. Éric DELABRE

Pour la commune de Graveson :

M. Michel PECOUT
Mme Annie CORNILLE
M. Jean-Marc DI FÉLICE

Pour la commune de Maillane :

M. Éric LECOFFRE
Mme Frédérique MARÈS

Pour la commune de Mollégès :

Mme Corinne CHABAUD
M. Patrick MARCON

Pour la commune de Noves :

M. Georges JULLIEN
Mme Edith LANDREAU
M. Pierre FERRIER
M. Christian REY

Pour la commune d'Orgon :

M. Serge PORTAL
Mme Angélique YTIER CLARETON

Pour la commune de Plan d'Orgon :

M. Jean Louis LEPIAN
Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

Pour la commune de Rognonas :

M. Yves PICARDA
Mme Cécile MONDET
M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol :

M. Daniel ROBERT
Mme Sylvie CHABAS

Pour la commune de Verquières :

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composition : La Présidente et les 12 Vice-Présidents (maire ou adjoint au maire des communes)

Mission : Préparer le conseil communautaire en examinant les travaux des commissions et en validant l'inscription des points à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.



Présidente

Corinne CHABAUD, Maire de Mollégès

1^{er} Vice-Président délégué aux finances et à la mutualisation

Jean-Marc MARTIN-TEISSERE - Maire de Verquières

2^{ème} Vice-Président délégué au développement économique

Pierre-Hubert MARTIN – 4^{ème} adjoint au maire de Châteaurenard

3^{ème} Vice-Président délégué au tourisme

Michel PECOUT - Maire de Graveson

4^{ème} Vice-Président délégué à l'aménagement rural et au pluvial

Michel GAVANON – Maire d'Eyragues

5^{ème} Vice-Président délégué à l'habitat

Georges JULLIEN - Maire de Noves

6^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et à la politique de la ville

Jocelyne COUDERC-VALLET – 1^{ère} adjointe au Maire de Plan d'Orgon

7^{ème} Vice-Président délégué à la GEMAPI

Yves PICARDA - Maire de Rognonas

8^{ème} Vice-Président délégué au développement durable et à l'environnement

Jean-Christophe DAUDET - Maire de Barbentane

9^{ème} Vice-Présidente déléguée à la communication

Josiane HAAS-FALANGA - 1^{ère} adjointe au Maire de Cabannes

10^{ème} Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

Daniel ROBERT - Maire de Saint-Andiol

11^{ème} Vice-Président délégué aux déchets

Eric LECOFFRE - Maire de Maillane

12^{ème} Vice-Président délégué à la mobilité

Serge PORTAL - Maire d'Orgon

Chaque vice-président s'est vu confié une délégation et la Présidence d'une commission.

Composition : un conseiller communautaire ou un conseiller municipal pour chaque commune

Mission : Les commissions jouent un rôle consultatif en donnant leur avis sur les projets relevant de leurs compétences. Elles sont chargées de traiter les dossiers dans leurs domaines respectifs et d'élaborer des propositions, qui sont ensuite soumises au bureau et au conseil communautaire.

Elles constituent un lieu de réflexion et de débat :

- *Finances*
- *Développement économique*
- *Tourisme*
- *Pluvial*
- *Habitat*
- *Action sociale et politique de la Ville*
- *GEMAPI*
- *Environnement*
- *Aménagement rural*
- *Eau et assainissement*
- *Déchets*
- *Mobilité*
- *Communication*
- *MIN*





ADMINISTRATION GENERALE

La Direction Générale des Services

Les Finances : Budget 2023

Les commissions thématiques

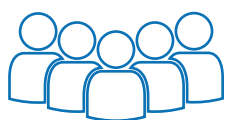
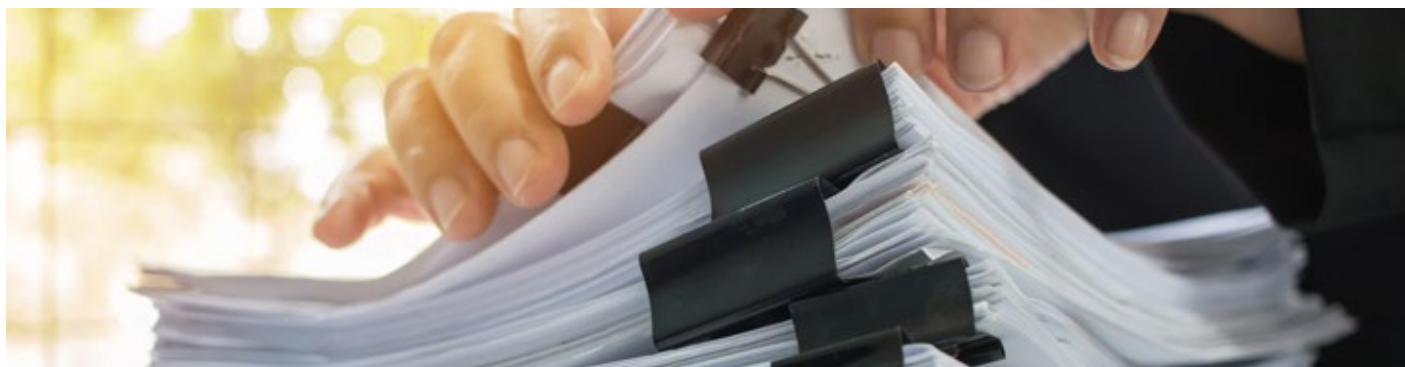
La commande publique

Les ressources humaines

Les service des systèmes d'information

La communication

La direction générale des services



7

séances du conseil communautaire



2 672

courriers entrants
enregistrés et traités

181

délibérations

**La répartition des sièges est déterminée en fonction de la population des communes.*

2936

courriers sortants
affranchis

9

réunions du
Bureaux Communautaires

56

points examinés



14 528

appels entrants

14

commissions thématiques

2

réunions CCSPL

(commission consultative des services publics locaux)

1942

visiteurs

Les finances : budget 2023



Avec un montant total (opérations réelles et opérations d'ordre) de dépenses de 43 938 065.32 € et un montant de recettes de 44 519 968.47 € (hors résultats reportés, affectation de résultat et restes à réaliser), **l'exercice 2023 dégage un excédent de 581 903.15 €** se décomposant en :

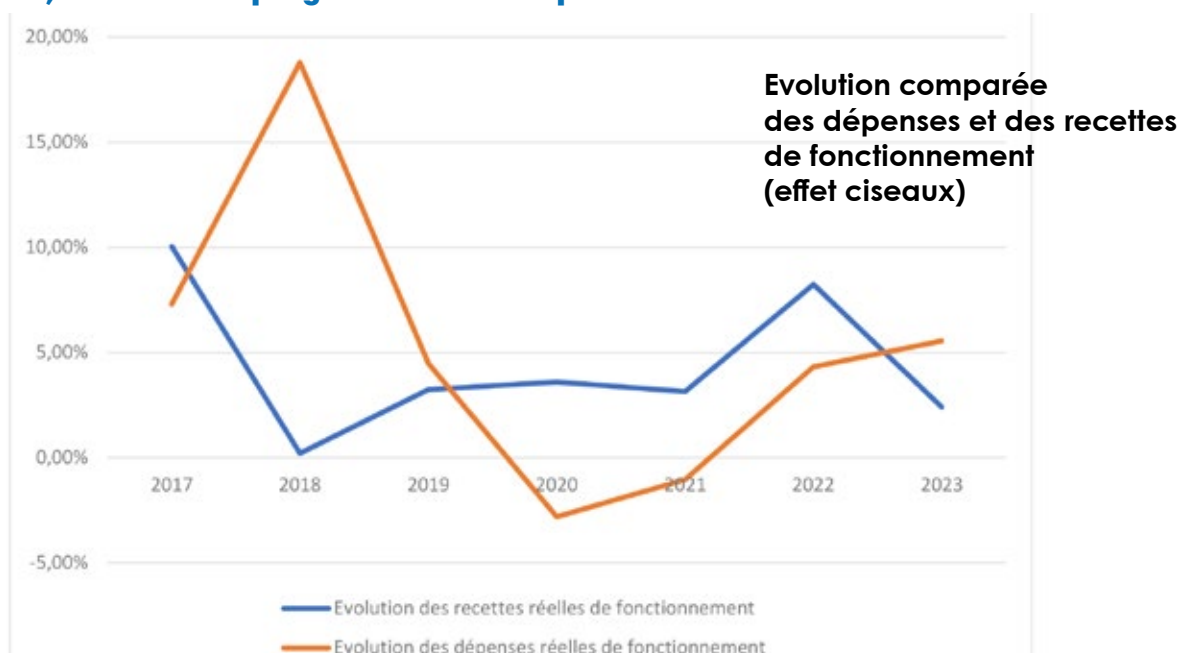
- un excédent de fonctionnement de **3 129 716.65 €**
- un déficit d'investissement de **2 547 813.50 €**.

La prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser porte ce résultat à 14 894 859.39 € (19 506 701,94 avant restes à réaliser).

Avec une progression des dépenses réelles de fonctionnement plus forte (5.56%) que celle des recettes de fonctionnement (2.41%), l'exercice 2023 est marqué par un retour de l'effet ciseaux dont la conséquence est une épargne brute et nette dégelée moins élevée qu'en 2022.

Ce niveau d'épargne reste néanmoins encore significatif, avec une épargne brute de 4.5 M€.

Pour mémoire, le niveau d'épargne mesure la capacité de la structure à investir.



...Un budget principalement orienté « fonctionnement »

Le budget de la structure reste pour 2023, à l'instar des années précédentes, principalement orienté vers fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent près de 88% des dépenses réelles totales.

Cette structuration des dépenses découle comme les années précédentes :

- à la fois de la part importante des versements aux communes (attribution de compensation, dotation de solidarité) et de fiscalité ou péréquation (FNGIR ou FPIC)
- et du poids de deux compétences du quotidien : les transports scolaires et les déchets.

Ainsi, sur la section de fonctionnement, sur 100 € dépensés en 2023 :

- **50.17 €** sont reversés, dont 45.43 € aux communes
- **16.72 €** sont destinés au fonctionnement de la structure (dépenses de personnel, indemnités élus, frais généraux)
- **33.11 €** concernent les actions liées aux compétences.

[FOCUS]

Répartition de 100 € consacrés aux compétences
(fonctionnement et investissement)



➡ Collecte des déchets gestion des déchetteries

➡ Transport/mobilité

➡ Développement économique zones d'activités

➡ Cycle de l'eau pluvial - gemapi - eau et assainissement aménagement du territoire

➡ Aménagement du territoire

➡ Politique de la ville/Action sociale



3252
mandats

837
titres

1
budget principal

11
budgets annexes

Des investissements de près de 5 millions d'euros en 2023

Avec un montant de dépenses

réelles d'investissement de 4 893 303.46 €, l'exercice 2023 retrouve un niveau d'investissement comparable à ceux des années 2018-2019, avant la période COVID.

Depuis 2020, ce sont au total plus de 13 M€ investis, avec comme axes majeurs sur 2023 :

la requalification des zones, l'acquisition de matériel roulant pour la collecte (renouvellement et acquisitions nouvelles pour le passage en régie de la collecte de proximité). La prévention contre les inondations également, avec les opérations de renforcement des digues menées avec le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance).

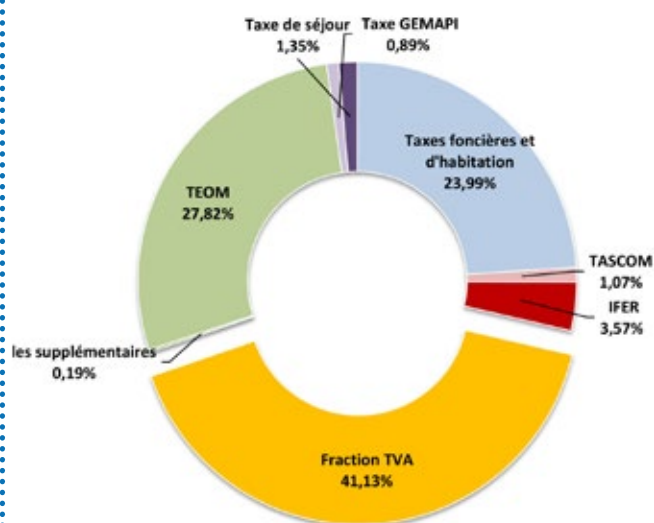


A noter à partir de 2023, disparition de la CVAE dans les recettes fiscales, remplacée par une compensation (sous forme de fraction TVA), mais avec un dynamisme perdu sur cette année du fait du mode de calcul de la compensation : pour mémoire, la compensation est calculée sur la moyenne de la CVAE 2020-2023.

[FOCUS]

En 2023, la communauté a perçu 42 650 564 € de recettes réelles, hors excédent antérieur reporté :

- **41 740 503 € de recettes de fonctionnement,**
- **910 061 € de recettes d'investissement.**



Ces recettes se répartissent entre ressources fiscales (77.82%), dotations, participations et subventions (20.50%), produits des services et de gestion courante (1.68%).

L'année 2023 aura été marquée par une progression des recettes fiscales moindre qu'en 2022 (année record) mais néanmoins significative (+5.28%), résultant :

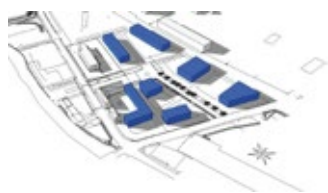
- ➔ d'un coefficient de revalorisation des bases de 7% pour les taxes d'habitation et foncière
- ➔ d'un effet taux pour la TEOM
- ➔ de l'effet inflation pour la fraction TVA.

La structure budgétaire du budget



Le budget principal

19 506 701.94 €



Les Zones d'activités

8 budgets annexes

en cours d'aménagement et commercialisation, et de commercialisation

Crau Durance

+ 865 774.70 €

Rocade Nord-Grands Vignes

+ 133 950.23 €

Chaffine

+ 382 425.32 €

Palette

+ 21 175.17 €

Pôle logistique

+ 711 450.36 €

Sagnon :

- 1 292 220.91 €

Cœur de MIN :

- 250 453.83 €

Saint Roch :

- 1 142 001.22 €



Les Services d'eau et d'assainissement

2 budgets annexes

en délégation de service public (soit en 2023, l'eau et l'assainissement de la commune de Barbentane et l'assainissement de la commune de Maillane)

Eau

+ 512 719.30 €

Assainissement

+ 315 215.78 €



L'office de Tourisme intercommunal

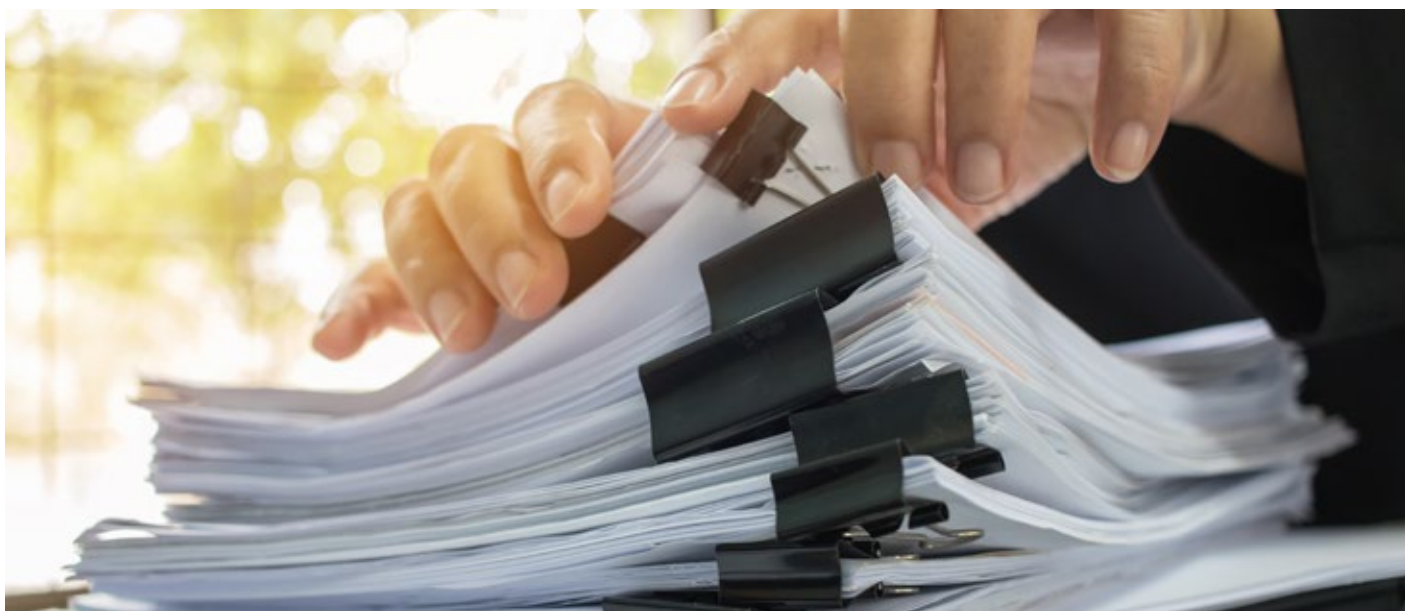
1 budget annexe

Tourisme

+ 86 182.95 €.

Résultat exercice : +excédentaire - déficitaire

La commande publique



L'activité du service commande publique a été réduite en 2023 en raison de la vacance du poste d'instructeur depuis décembre 2022, le recrutement n'ayant été finalisé qu'en fin d'année avec l'arrivée du nouvel agent le 15 novembre 2023

1

Commission d'Appel d'Offre (CAO)

sur le marché

« Exploitation de services de transport régulier urbain et scolaire »



3

Lots

1 par ligne exploitée

455 000 €

montant estimatif annuel

19

consultations simples

entre 5 000 € et 40 000€

13

Marché à procédure adaptée (MAPA)



3 200 000 €

MAPA Travaux



maîtrise d'œuvre pour

L'aménagement et la desserte de la zone de la Chaffine,

marché de travaux pour la

Réhabilitation du siège,
Requalification de la zone des Iscles,
Création d'une STEP dédiée au Pôle logistique du MIN aux Iscles,
Sécurisation des déchetteries



150 000 €

MAPA fournitures et prestations de services



en matière de

Collecte des déchets recyclables,
Traitement plastiques agricoles, Tourisme (Édition touristiques),
Entretien flotte véhicules,
EPI (Equipements de protection individuelle)

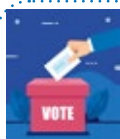
Les ressources humaines



Dans la fonction publique territoriale, à l'issue d'un contrat de droit public ou suite à la réussite d'un concours de la fonction publique territoriale, un agent peut devenir fonctionnaire, il doit effectuer une année de stage lui permettant de se former et d'évaluer l'adéquation du poste au profil de l'agent. Ce stage d'une durée d'un an est suivi d'une titularisation en tant que fonctionnaire.

Ainsi, afin de pérenniser l'emploi des agents, en 2023, 7 agents ont été stagiairisés au sein de Terre de Provence agglomération :

- >>> 5 agents au sein du pôle services de proximité
- >>> 1 agent au sein du pôle coordination, relations aux usagers et aux collectivités
- >>> 1 agent au sein du pôle aménagement



Comité Social Territorial (CST).

Suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022 qui a permis aux agents d'élire leurs représentants du personnel, une nouvelle instance de dialogue social s'est mise en place à compter du 1er janvier 2023 : **le comité social territorial**.

En 2023, cette instance rassemblant les représentants du personnel et les représentants de la collectivité **s'est réunie 5 fois** et a pu échanger autour de sujets tels que la réorganisation des services, les conditions de travail, les avantages financiers de la collectivité.

Départs en retraite 2023

Cette année, trois agents ont pris leur retraite après des années de service à la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.



Cathy Reynal,
instructeur en urbanisme



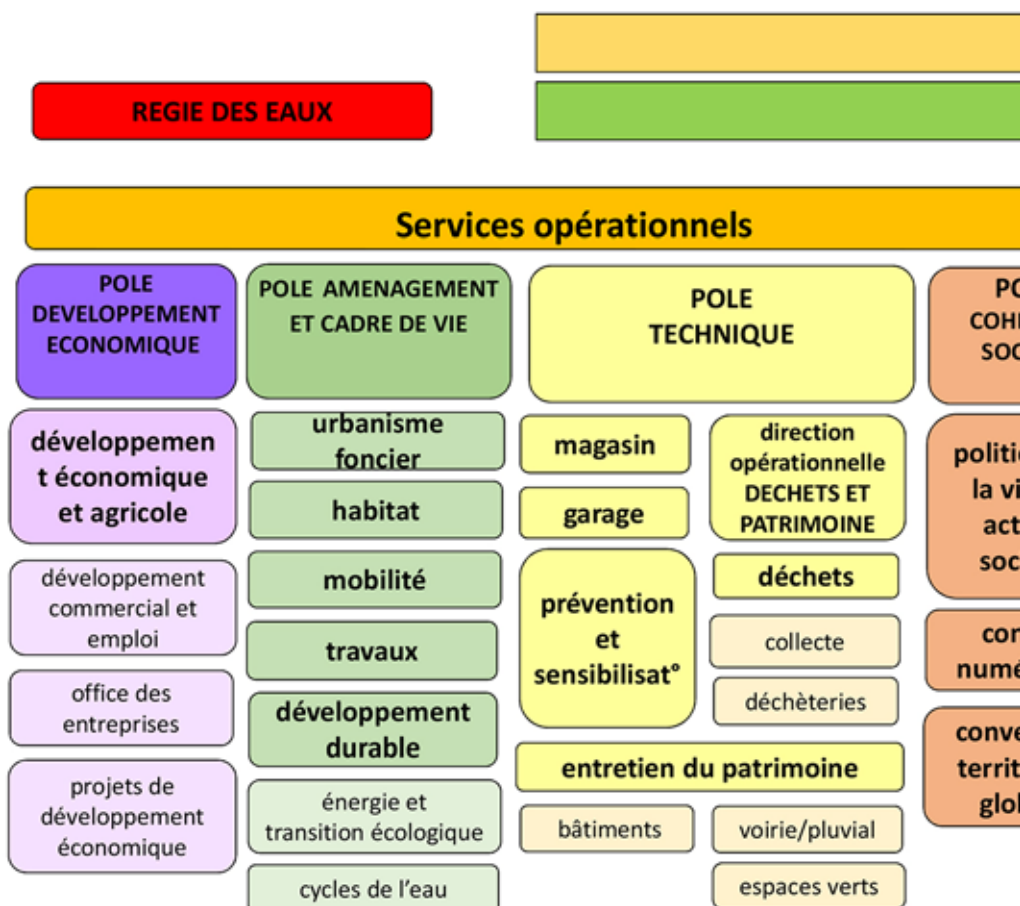
Carmelo Nicotra, rippeur au
service des déchets



Nicole Pelissier, agent administratif
à la Régie des Eaux

Terre de Provence Agglomération les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur souhaitons une retraite paisible et épanouissante.

Organigramme proposé et approuvé



[FOCUS]

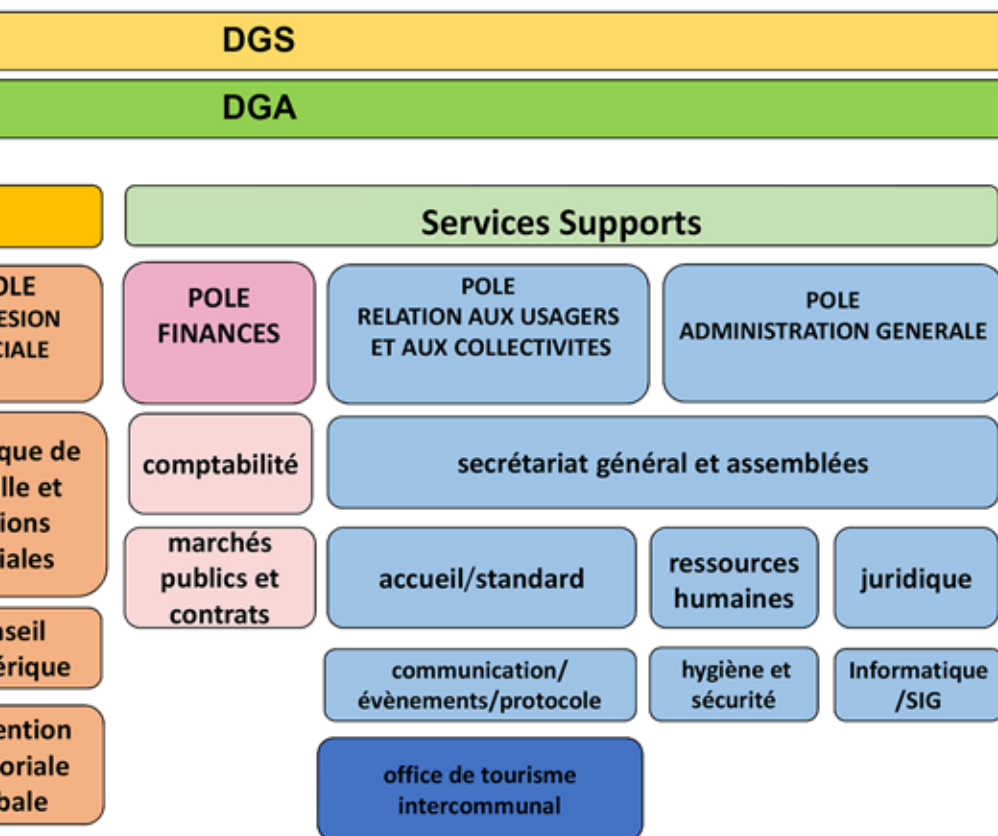
Participation aux événements de Terre de Provence

Les agents du service des Ressources Humaines ont participé aux événements de Terre de Provence pour promouvoir les opportunités de carrière et les postes disponibles au sein de l'agglomération, ainsi que pour favoriser l'engagement pour favoriser l'emploi local et attirer de nouveaux agents.



Salon de l'emploi saisonnier en avril 2023.

é en Comité Social Territorial (CST)



Effectifs

141

agents

dont

112

agents statutaires

29

agents contractuels

dont

24

pour la Régie des eaux de
Terre de Provence

dont

22

détachés

2

mis à disposition

45

femmes

104

hommes

121

jours de formation

aux événements emploi organisés par Terre de Provence, afin de
in de notre agglomération. Ces actions témoignent de notre
talents.



➔ 20^{ème} Salon
de l'emploi en
novembre 2023.

Service des systèmes d'information



Service des systèmes d'information au quotidien

Les missions du service

Le SSI, ou service informatique, est le service en charge du parc informatique de la collectivité. Les personnes y travaillant ont pour rôle la configuration des serveurs, la veille de la sécurité du réseau et des données, la maintenance des postes informatiques, la gestion des photocopieurs et l'installation des logiciels et mises à jour.

Il gère le parc de Téléphone GSM et les standards téléphoniques des différents bâtiments.

Le service effectue une veille sur les nouvelles technologies qui permet, selon les besoins et les intentions exprimés, d'accompagner, d'automatiser et de dématérialiser le plus possible toutes les opérations incluses dans les activités ou procédures de la collectivité.

Il administre aussi le Système d'Information Géographique (SIG) qui permet d'importer et visualiser des données géolocalisées et statistiques pour les analyser sur une carte mise à disposition sur le WEB.



Exemples d'interventions auprès des services de Terre de Provence

- Production d'un plan pour les PIG service Habitat, ce plan est développé pour avoir une interaction entre SOLIHA et les services de TPA.
- Changement des postes des déchèteries avec installation de la dernière version du logiciel QUANTUM (Logiciel de pesé)
- Déménagement du service MDE vers les locaux du Pôle jeunesse (Connexion internet, Téléphone et ordinateur)
- Renouvellement du parc de téléphone portable de toute la flotte GSM et mise à jour du patrimoine.

Adressage postal des communes

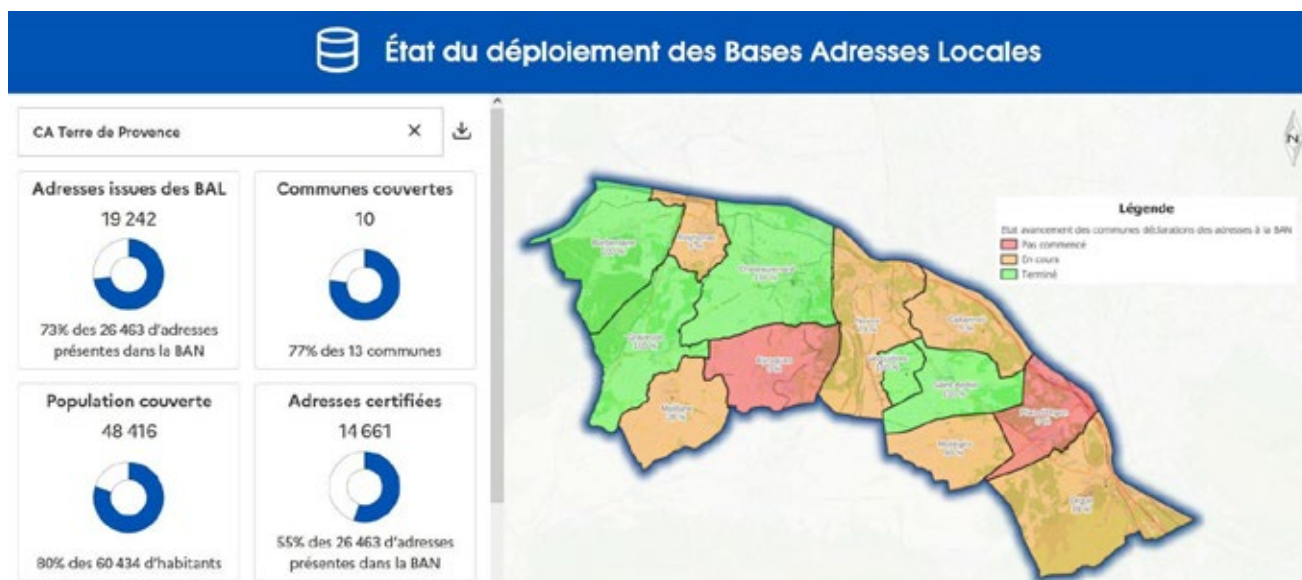
L'article 169 de la Loi 3DS attribue officiellement aux communes la compétence en matière d'adressage. Le conseil municipal est responsable de la dénomination des voies et lieux-dits ainsi que de leur numérotation. Les communes doivent communiquer, avant le 1er juin 2024, un état des adresses à la Banque Nationale d'Adresses.

Dans ce cadre, Terre de Provence, via son SIG, a mis à disposition des communes volontaires un outil de gestion des adresses conforme aux recommandations du site de l'État : adresse.data.gouv.fr. Les collectivités peuvent bénéficier de l'expertise technique du géomaticien pour nommer les voies publiques et privées ouvertes, ainsi que pour leur adressage. Après validation par les communes, Terre de Provence Agglomération se charge de mettre à jour le site adresse.data.gouv.fr.

15 000
POINTS ADRESSES VALIDÉS

*par les 13 communes
de la communauté*

1093 kms
de longueur de voie
recensés sur le SIG



>>> Accueil d'un stagiaire SIG

Sa mission : saisir pour certaines communes les adresses postales dans le SIG.

Ciblage des parcelles

Aide aux communes pour le ciblage des parcelles pour la loi accélération des énergies renouvelables en collaboration avec le service développement durable.

La Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a demandé aux communes d'identifier des zones d'accélération de toutes les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse...). Sur la base des principes communs validés sur le territoire pour l'identification des zones et des zones incompatibles avec le développement de certaines énergie renouvelables (règlement d'urbanisme, espaces classés...) il a été proposé à chaque commune une carte pour chaque type d'énergie renouvelable.

Dans cette optique le service SIG a développé pour chaque thématique un plan d'aide à la décision pour les communes pour cibler les parcelles retenues et transmettre le résultat au département.

Suivi des pièges à frelon sur le département en association avec l'association GDSA13

Terre de Provence Agglomération a mis à disposition un outil de localisation de pièges à frelon pour optimiser la distribution des pièges et sortir les statistiques de capture des différents insectes.

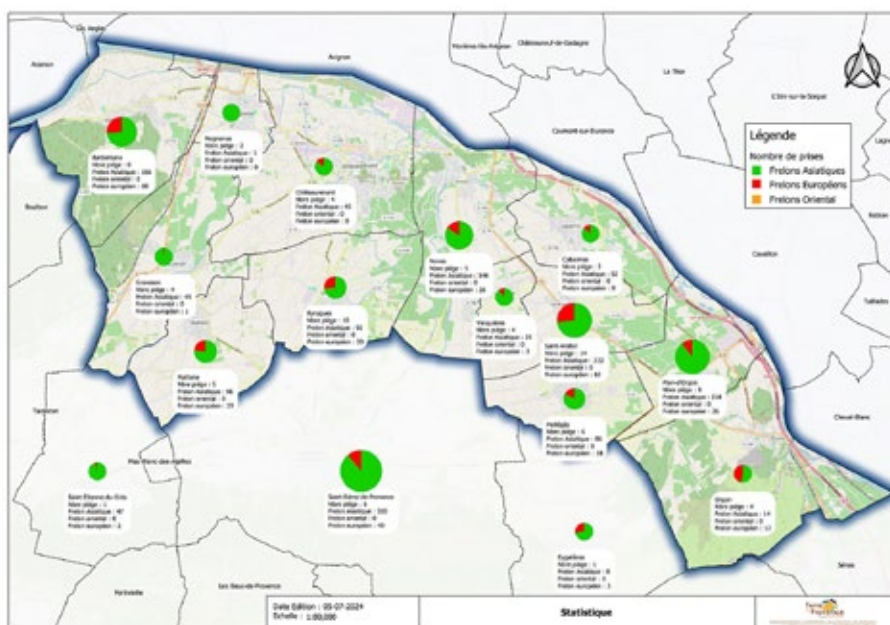


90
pièges
positionnés

sur

75
sites
positionnés

Apiculteurs, 13 communes,
le siège et
la MDE de Terre de Provence



Perspectives 2024

Développer un module ERP (Etablissement Recevant du Public) pour les communes intéressé de suivre les dossiers
Développer un module de suivis administratif des antennes GSM des différents opérateurs pour les communs intéressés.

Développer un suivi et la localisation des espaces verts et végétations sur le territoire de l'Agglomération
Elaboration de la cartographie du Schéma Directeur Déplacements Doux de Terre de Provence en collaboration avec les communes et le service transports de Terre de Provence.

La communication



Promotion des actions et des services proposés par la communauté d'agglomération.

Les axes, supports et systèmes de diffusion de l'information :

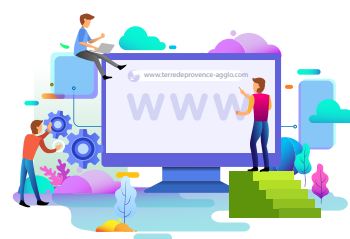
La communication institutionnelle PRINT et WEB

- Edition du N° 12 du magazine intercommunal en automne 2023. 27500 exemplaires sont distribués dans les boîtes aux lettres des 13 communes.
- Le site www.terredeprovence-agglo.com a accueilli 162721 visites. Nos visiteurs se sont principalement dirigés vers les rubriques déchèteries, transports scolaires et recrutements.
- Création des documents supports d'informations (action sociale, tri et déchets, développement économique,...).

La communication évènementielle

Tout au long de l'année 2023, le service communication a créé les supports de communication et mené des actions pour accompagner les évènements mis en place par Terre de Provence Agglomération comme le salon de l'emploi et de l'emploi saisonnier.

- ➡ **Presse régionale quotidien** : couverture photo, rédaction et diffusion.
- ➡ **Insertion publicitaire dans la presse**



RADIOS

300
spots diffusés

PUBLIREPORTAGE

4
publirédactionnel
pleine page dans La Provence

SITE WEB

162 721
visites

12
newsletters

PAGE FACEBOOK

4,7K
followers

Couverture : 75,9K (+111%)
Interactions : 10K (+300%)
218 publications (+30%)

- ➔ **Campagne médias radio** (NRJ, Chérie FM, Nostalgie)
- ➔ **Campagne support « Sac à pain »** (30000 sacs, 30 boulangeries, zones Bouches du Rhône, Gard et Vaucluse).

La communication digitale

Complément obligatoire des campagnes print et médias, la communication digitale et en particulier les réseaux sociaux, sont des vecteurs puissants d'informations et de communications.

Terre de Provence Agglomération dispose de ces outils et en particulier d'une page Facebook performante. Cette page offre à ces abonnés et followers une information permanente sur les compétences, les événements et les actions portées par les élus. De plus elle est un précieux atout de par son caractère instantané pour la diffusion d'informations considérées comme urgentes telles que des problèmes de transport scolaire ou des alertes météorologique par sa diffusion.

Notre page Facebook indique des statistiques toujours en nette évolution tant sur le nombre de visites que d'interactions.

Communication support aux communes membres

Notre service s'inscrit aussi dans une transversalité, un support et un partage d'informations avec les communes membres en fournissant à leurs chargés de communication de nombreux éléments comme des mailings ou des contenus pour les bulletins municipaux.

Diffusion de 4 publirédactionnels dans le journal La Provence



Déchets

«Gestion des déchets : ils agissent pour la préservation du territoire de Terre de Provence
> **Mercredi 29 mars**



Cycle de l'eau

Une communauté au cœur du cycle de l'eau
> **Mercredi 28 juin**



Habitat

Un accompagnement de proximité et des subventions pour améliorer les logements
> **Mercredi 27 septembre**



Terre de Provence

> **Mercredi 29 décembre**

[**FOCUS**] Campagne de communication Semaine de l'emploi



Campagne média - PRESSE

3 insertions presse dans le journal La Provence :
Jeud 9, samedi 11 et mercredi 15 novembre 2023



Campagne média - radio

Diffusion de 80 spots sur les radios NRJ et Nostalgie durant 10 jours



Campagne digitale :

Bannière signature
Actualité sur le Site Internet
Publication de spots Facebook

Campagne publicitaire «sacs à pain»

30 000 sacs distribués dans 30 boulangeries différentes localisées sur les communes du territoire et hors territoire (Tarascon, Montfavet, Saint-Rémy, Cavaillon...)



Campagne publicitaire : affiches et communes

Diffusion d'affiches et de tracts sur le territoire (commerces, Mairies, Partenaires Emplois, panneaux sucettes...)

Diffusion de l'information sur les canaux de communication des 13 communes (site internet, réseaux sociaux, écran lumineux...)

Perspectives 2024

- Améliorer la fréquentation des réseaux sociaux.
- Pérenniser la newsletter
- Etendre les canaux de communication presse pour toucher le plus grand nombre d'habitants.
- Améliorer la diffusion du magazine de l'intercommunalité.



LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Travaux

Eaux pluviales et urbaines

Eaux et assainissements

GEMAPI

Développement économique

Aménagement Rural

Transport

Action sociale

Politique de la ville

Habitat

Promotion du tourisme

Développement Durable

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accompagnement des entreprises
- Aménagement et entretien des zones d'activités
- Soutien à l'emploi et aux commerces



AMENAGEMENT RURAL

- Dispositif de lutte contre les friches
- Restructuration parcellaire et accompagnement aux agriculteurs

POLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE



MOBILITE

- Lignes de transport régulier, navettes intercommunales
- Lignes de transports scolaires

VOIRIE

- Entretien des voiries des zones d'activités
- Entretien des voiries limitrophes entre communes



CYCLE DE L'EAU pluvial - gemapi - eau et assainissement

- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Prévention des inondations (restructuration des digues de la Durance)
- Entretien des cours d'eau
- Distribution d'eau potable
- Assainissement collectif et non collectif



HABITAT

- Programme Local de l'Habitat et octroi de garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux
- Accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements



ENVIRONNEMENT

- Conseil en énergie aux communes
- Plan Climat Air Energie
- Actions de Développement Durable

POLE DES SERVICES DE PROXIMITE



DECHETS

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchetteries intercommunales

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE



TOURISME

- Promotion touristique et actions touristiques
- Accueil touristique (BIT)

POLE ACTION SOCIALE / POLITIQUE DE LA VILLE



- Réduction des inégalités pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Prévention de proximité et soutien aux acteurs jeunesse
- Aide aux victimes et prévention des violences intra-familiales
- Développement, coordination et soutien de projets en direction des familles
- Sensibilisation des usagers aux enjeux quotidiens du numérique (démarches administratives, utilisation des smartphones, tablettes, etc.)



TRAVAUX

La compétence TRAVAUX est une fonction transversale de Terre de Provence, en support des autres activités de l'intercommunalité. Le service prend en charge, pour leur réalisation, les choix d'aménagement du territoire décidés dans le cadre des autres compétences. Il est à souligner les échanges permanents avec les différents services et pôles de l'intercommunalité pour monter les programmes de travaux (pôle développement économique, service développement durable, pôle déchets-technique...).

Les travaux engagés ont concerné les équipements intercommunaux existants ou nouveau à implanter sur le territoire, tels que : déchetteries, voiries intercommunales, zones d'activités et bâtiments communautaires comme le centre technique ou le siège de la structure.

Zone des Iscles à Châteaurenard

La première phase des travaux de requalification de la zone a accompagné l'installation du pôle logistique du MIN.

Le chemin des Iles a été élargi depuis le rond-point de la zone jusqu'à l'entrée du Pôle pour permettre l'accès des poids-lourds à celui-ci. Le canal de l'ASA qui borde ce chemin a été recalibré pour assurer son fonctionnement pour les cultures en aval.

L'avenue des Confignes qui dessert également la déchetterie, est renforcée et recalibrée pour supporter le futur trafic poids-lourds. Afin d'abaisser la vitesse des véhicules sur cette voie, la largeur a été réduite et les accotements redessinés.



A noter Une voie douce mixte piétons et vélos, aménagée sur les nouveaux accotements, dessert désormais les entreprises de l'avenue et permet de rejoindre les bords de la Durance en vélo en toute sécurité. Lors de la seconde phase des travaux, cette voie verte cyclable sera reliée à la voie verte jusqu'à la voie verte cyclable départementale. Cette liaison permettra de rejoindre en sécurité les bords de la Durance en vélo.

Pour le fonctionnement du Pôle Logistique il a été nécessaire de l'équiper d'une station d'assainissement autonome. Terre de Provence a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la mise en place de cet équipement. L'expertise technique de l'installation a été assurée par la Régie des Eaux, dans le cadre de sa compétence « Assainissement » sur le territoire. C'est également la Régie qui prend en charge le suivi et l'entretien de cette unité.



Elargissement chemin des Iles

**Pôle logistique
Châteaurenard**

2,5 M€ TTC
étude et travaux

de la première tranche de la
zone des Iscles et de la station
de traitement
du pôle logistique

Travaux de sécurisation des déchetteries

315 000 € TTC
coût des travaux



Siège de Terre de Provence

900 000 € TTC
d'étude et de travaux
de réhabilitation
du siège



Les déchetteries du territoire

En collaboration avec le Service Déchets, la mise en sécurité des déchetteries pour les utilisateurs a été menée pour les sites d'Eyragues, de Molléges et de Maillane.

- Des banques de sécurité ont été installées en bordure de quai pour empêcher toute chute dans les caissons. Ces banques permettent de vider en toute sécurité les apports en les faisant glisser dessus.
- Des buttes-roues, sur la plateforme du quai, arrêtent les véhicules des usagers avant qu'ils rentrent en contact avec les banques.

Pour la protection et la sécurité de la déchetterie de Barbentane, un barreaudage a remplacé la clôture d'origine



A noter Les planches qui composent les bancs anti-chutes sont constituées d'un mélange de 10 conteneurs usagés, ainsi que de différents types de plastiques tels que des bouchons de bouteilles plastiques et des couvertures de serres.

Réhabilitation des locaux de Terre de Provence

Terre de Provence a débuté la réhabilitation du siège de la collectivité, en délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville d'Eyragues après le désamiantage du bâtiment en décembre 2022. Les travaux incluent la dépose des anciens réseaux : eau, assainissement, électricité...

Les objectifs sont d'obtenir le label « Bâtiment Basse Consommation », d'améliorer le cadre de travail, d'augmenter la capacité d'accueil des agents, de créer des espaces de réunion et de travail pour les élus, et de réorganiser l'accueil au public.

Le programme prévoit le remplacement des menuiseries par du double vitrage performant, l'isolation intérieure, l'isolation des combles (30 cm), et l'installation d'un système de chauffage/climatisation centralisé avec pompe à chaleur et ventilation pour le renouvellement d'air. La réorganisation des espaces intérieurs a également permis d'installer de nouveaux réseaux électriques et informatiques, avec un éclairage entièrement en LED contrôlé par des détecteurs de présence.

Les études préalables

Sur l'année 2023, plusieurs études ou expertise préalables aux travaux ont été menées par le service.

Les études pour la requalification de la zone du Pont à plan d'Orgon ont permis d'établir, avec le service Développement Economique, le projet final des travaux. Le programme des travaux et la consultation des entreprises seront établis en 2024. Les premiers coups de pioche sont prévus à l'automne 2024.

En prévision des travaux de requalification de Tranche 2 de la zone des Iscles, qui intègre la totalité de l'avenue de la Durance, une expertise des deux ponts de cette avenue a été menée. Les ouvrages sont sains, mais un renforcement des appuis dans le lit de l'Anguillon permettra de garantir le passage, en augmentation, des poids-lourds entrant et sortant de la zone. Ces travaux de confortement pourront donc être menés avant les travaux de requalification.

Pour la zone du Sagnon, l'autorité environnementale a demandé d'actualiser le dossier de « Loi sur l'Eau » déposé à la création de la zone, avant d'étudier la fin des aménagements Nord et Sud. Un Porté à Connaissance a été établi, qui intègre le plan de prévention inondation de la Durance et la réglementation des précipitations pluviales.

Des dysfonctionnements sur le réseau pluvial et le bassin de rétention de la zone de la Horsière à Rognonas a nécessité un diagnostic complet de ce réseau. Un programme de travaux peut maintenant être établi et sera soumis pour validation à l'autorité environnementale.

Perspectives 2024

Poursuite des travaux de la zone des Iscles; Lancement des études pour la réhabilitation de la 2^{ème} tranche de la zone des Iscles - Lancement de l'étude de renforcement des appuis du pont situés dans le lit de l'Anguillon

Lancement des travaux de la zone du Pont à Plan d'Orgon - Fin des travaux de sécurisation des déchetteries

Réception des travaux de réhabilitation du siège communautaire et installation dans les locaux



EAUX PLUVIALES URBAINES

La compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, est définie comme étant un service public administratif correspondant à « la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». Cela correspond à la gestion des eaux qui s'écoulent en surface en zones urbanisées ou à urbaniser. Cette démarche doit s'inscrire dans une politique globale et locale avec une gestion intégrée de l'eau qui témoigne d'un changement climatique.

Le transfert de cette compétence aux communautés d'Agglomération est effectif depuis le 1er janvier 2020.

Ce transfert a démarré pour Terre de Provence Agglomération en 2022, par la délimitation des « zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que la collecte, le stockage et le traitement des eaux pluviales ». C'est à partir de 2023, que la collectivité a exercé cette compétence en lieu et place de ses communes membres.

La gestion des eaux pluviales reste souvent le parent pauvre des politiques de l'eau. Malgré l'intérêt reconnu d'une gestion communautaire des eaux pluviales urbaines, cohérente pour le cycle de l'eau, les situations de blocage restent nombreuses et appellent à un soutien plus affirmé pour mettre en place une stratégie, une organisation et des moyens à la hauteur des enjeux.

En 2023, la collectivité a poursuivi l'organisation et la mise en œuvre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, avec quatre axes principaux d'intervention.

1. Mise à jour et formalisation du patrimonial

Avec l'aide du service informatique, un recensement des réseaux pluviaux a été réalisé et intégré dans le Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil permet de centraliser les informations sur les fossés, les réseaux enterrés et les bassins de rétention. Les relevés effectués par le bureau d'études Viamapa se sont terminés en octobre 2023, intégrant environ 33 km supplémentaires de réseaux issus des communes de Cabannes, Plan d'Orgon et Saint-Andiol.

Un travail avec les syndicats des arrosants a été mis en œuvre, afin d'identifier parmi les réseaux relevés, ceux relevant de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et ceux faisant partie du réseau d'arrosages / de vidanges, gérés par lesdits syndicats.

 **A noter** La gestion des fossés en zone urbaine est restée à la charge des communes, pour cela une convention de gestion a été signée entre les communes et TPA.

2. Partie réglementaire

L'exercice de cette compétence nécessite un cadre réglementaire clair. Trois sous-axes ont été abordés :

Avis sur le volet pluvial des permis de construire

Cette démarche entamée en 2022, permet la traduction d'une bonne gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, par les porteurs de projets. Ces avis ont concerné des projets d'envergures pouvant avoir un impact sur le réseau pluvial communautaire. Dans la mesure du possible, il est demandé d'appliquer des techniques dites alternatives. Ces techniques



180 km
linéaires de canalisations
pluviales
gérées par Terre de Provence

30

avis rendus

sur les volets pluviaux des
projets d'urbanisme

Pollution en zones d'activités

4

entreprises suivies

pour améliorer
leurs pratiques

priorisent des méthodes d'infiltration des eaux de pluies à la place du déversement de ces dernières dans le réseau pluvial communautaire. Evitant les surcoûts liés à son entretien, cela permet également de favoriser la recharge des nappes et la création d'espaces verts.

Outils juridiques règlement

Un règlement provisoire a été établi pour fixer les règles en matière d'urbanisme et de raccordement au réseau pluvial.

Ce règlement couvre les volumes de rétention à prévoir selon la surface imperméabilisée et les conditions de fonctionnement des ouvrages de rétention et de dépollution des eaux pluviales.

Un règlement en cours de réalisation permettra d'harmoniser les règles relatives au pluvial pour l'ensemble des communes et de fournir de la visibilité pour les aménageurs sur les règles à respecter.

Pollution en zones d'activités

Des actions sont menées en collaboration avec l'État et les entreprises pour limiter les rejets non conformes dans les réseaux pluviaux des zones d'activités.

Ce travail est complexe, il faut prendre en compte la nécessité pour les entreprises de continuer à produire tout en respectant les règles relatives aux rejets dans les fossés, afin de protéger le milieu récepteur et l'environnement.

Travaux et entretien du réseau

L'exercice de la compétence pluviale implique également une amélioration des réseaux EP quand cela est nécessaire ainsi qu'un entretien afin d'éviter des débordements et problèmes plus sérieux.



A noter Une articulation inter-services a été mise en place, afin de répondre aux demandes d'entretien et de travaux des communes ou habitants. Ce travail est effectué avec le service pluvial, le service travaux et le service technique afin de mieux appréhender la mise en œuvre des travaux nécessaires sur le réseau ayant fait l'objet d'un diagnostic.

Entretien des bassins de rétention

En 2023, la gestion et l'entretien des bassins de rétention ont été transférés à Terre de Provence Agglomération.

Une stratégie a été élaborée permettant ainsi d'élaborer une fiche technique d'entretien pour chaque bassin permettant ainsi de définir le mode et la fréquence d'entretien, principalement un débroussaillage mécanique et manuel en fonction de la configuration du bassin.

Une trentaine de bassins ont fait l'objet d'un entretien sur l'année 2023.

 **A noter** La gestion des eaux pluviales, bien qu'essentielle pour le cycle de l'eau, demeure sous-estimée dans les politiques publiques. Face à l'urbanisation, au changement climatique et aux retards d'investissement, un renforcement des moyens est nécessaire pour relever les défis à venir.



47

bassins de rétention
gérés par Terre de Provence

29 649 €

consacrés à l'entretien
de

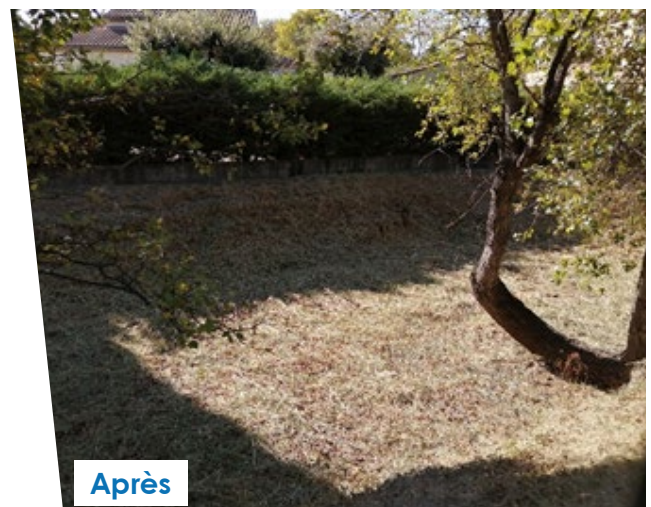
30

bassins en 2023

Bassin Avenue Joliot Curie



Avant



Après

Perspectives 2024

Programme de travaux de renouvellement des réseaux pluviaux (PPI) ; Entretien mécanique et scarification des bassins de rétention ; Petites réparations, curage et/ou hydrocurage des réseaux enterrés ; Rédaction en interne d'un règlement pluvial ; Lancement d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de TPA ; Suivi des pollutions sur le réseau pluvial du territoire, Avis sur les permis



EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis 2020, les compétences alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées sont transférées à Terre de Provence.

En 2022, cette compétence est gérée selon deux modes de gestion distincts :

Par la régie des eaux de Terre de Provence pour 11 communes (Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières), régie créée en 2020 qui dispose de sa propre personnalité morale.

Via des délégations de services publics pour 2 communes (Barbentane et Maillane), placée sous la responsabilité directe de la communauté d'agglomération

Terre de Provence et la Régie des Eaux ont engagé une politique de convergence tarifaire qui devra se poursuivre avec l'intégration en régie du service public de l'assainissement à Maillane (au 1er janvier 2024) et des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif à Barbentane (au 1er janvier 2026).

Régie des eaux de Terre de Provence

Eau Potable

L'uniformisation des tarifs progresse, mais des défis demeurent, notamment en matière de protection des captages et de renouvellement des réseaux. Des projets sont en cours pour renouveler les compteurs et renforcer la relation avec les usagers.

Indicateurs Clés

Volume d'eau produit : Depuis 2020, une baisse continue est observée (-4,1 % sur trois ans), avec un volume produit ou acheté de 4 898 393 m³ en 2023.

Consommation comptabilisée : En légère hausse (+2,2 % en 2022), bien qu'elle ait connu une baisse marquée en 2021 (-7,6 %).

Assainissement collectif

Les principales préoccupations concernent la saturation des STEP et le manque de renouvellement des infrastructures.

Conformité des systèmes d'assainissement : Des non-conformités sont signalées dans plusieurs communes (ex : Noves, Barbentane), nécessitant des améliorations pour répondre aux normes.

Saturation des stations d'épuration (STEP) : Certaines stations, notamment à Plan d'Orgon et Saint-Andiol, fonctionnent à pleine capacité. Un renouvellement des ouvrages est en cours.

Appréciation des Services

Assainissement non collectif

La situation est marquée par une non-conformité généralisée (50 %), bien que des efforts d'amélioration soient en cours.

L'objectif est d'instaurer à terme un service public et un prix unique sur l'ensemble du territoire.



100 %

**c'est la conformité
microbiologique et
physico-chimique
des analyses réalisées
sur l'eau potable**

430 km

**de réseaux d'eau
potable**

27 500

compteurs

16

stations d'épuration

320 km

**de réseaux de collecte
d'eaux usées**



GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques

La GEMAPI participe aux démarches d'adaptation au changement climatique en contribuant activement à la définition et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de résilience du territoire face aux risques d'inondations, de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisations des sols, de préservation et de restauration des milieux aquatiques. La GEMAPI assure l'actualisation continue de la connaissance des zones inondables et des aléas, de la vulnérabilité des enjeux (causes et effets), du fonctionnement des milieux aquatiques. Toutes nos communes sont traversées par des cours d'eau, c'est pour cela que la prévention des risques doit être intégrée dans l'aménagement de notre territoire. La préservation et la restauration de nos milieux aquatiques sont des enjeux partagés. L'objectif est de conjuguer, à l'échelle du territoire, les actions concourant à ralentir les écoulements, améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité et réduire les inondations.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Durance

Après l'élaboration d'un PAPI dit « d'intention » en 2019-2022 qui a permis de définir une stratégie politique de prévention des inondations, un PAPI complet de la Durance a été élaboré au cours des années 2022-2023. Ce PAPI Durance répond à la nécessité d'une gestion intégrée des cours d'eau en cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Durance et affluents.

Il a été labellisé en janvier 2024.

La Durance a toujours inspiré une certaine crainte vis-à-vis de ses crues. Leur caractère exceptionnel est dû à la puissance de la rivière (passant d'un débit d'étiage d'environ 9m³/s dans sa partie aval, à un débit centennal de près de 5 000 m³/s), mais également à sa forte mobilité latérale (jusqu'à 1km de largeur) et à sa disposition « en toit » dans la partie terminale de la vallée générant des grandes expansions des débordements.

C'est en basse Durance que l'on trouve le territoire de l'agglomération de Terre de Provence exposée au risque d'inondation par débordement de la Durance. La densité de la population est également plus importante. C'est ici que se situent les agglomérations les plus exposées au risque d'inondation par débordement de la Durance. C'est également (et par voie de conséquence), la zone la plus équipée de systèmes d'endiguements).

La démarche PAPI est organisée par axes thématiques :

- ➔ **Axe 1 : amélioration connaissance/culture du risque**
- ➔ **Axe 2 : surveillance, prévention des crues**
- ➔ **Axe 3 : alerte, gestion de crise**
- ➔ **Axe 4 : inondation et urbanisme**
- ➔ **Axe 5 : réduction de la vulnérabilité**
- ➔ **Axe 6 : gestion des écoulements**
- ➔ **Axe 7 : gestion des ouvrages de protection**

La stratégie du PAPI Durance 2024-2030 inclut une vision à plusieurs temporalités et une notion d'amélioration continue des outils, dispositifs, documents, ouvrages, etc. permettant ainsi d'envisager une évolution de la stratégie adoptée vers un objectif à long



Le PAPI Durance sur Terre de Provence c'est :

158 000
personnes exposées
aux inondations
en Basse Durance

soit

34%
de la population du
périmètre du PAPI

17 734
personnes sont exposées
au risque

soit

9456
habitations

10

actions réparties selon
4 axes thématiques du PAPI

1

programme d'action

évalué à

5 176 000 €

dont Terre de Provence
1 660 200 €



4 ans

durée du programme
PPRE

22,5 km

de cours d'eau

dont

8.5 km

pour la Malautière

384 388 €

budget total
pour la Malautière

44 300 €

pour Terre de Provence

terme de réduction du risque d'inondation et de la vulnérabilité du territoire.

Une mise en œuvre du PAPI en deux phases :

Phase 1 : (2024-2027) :

- Mise en œuvre des actions qui s'inscrivent dans le temps long,
- Mise en œuvre des opérations structurelles mûres et autorisées,
- Lancement des études sur certaines opérations.

Point d'arrêt et mise à jour des actions par voie d'avenant (2027)

Phase 2 : (2027-2030)

- Poursuite des actions engagées en phase 1
- Mise en œuvre des actions et opérations étudiées en phase 1.

Programme Pluriannuel de restauration et d'Entretien (PPRE) affluents de la Durance aval

Pardélégation de compétence, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a élaboré un programme sur 4 ans pour restaurer et entretenir 22,5 km de cours d'eau, notamment l'Anguillon et la Malautière, sur les communes de Noves et Cabannes.

Ce programme vise à entretenir les berges et le lit des cours d'eau (Anguillon et Malautière) tout en tenant compte des enjeux locaux, notamment la gestion des inondations. L'accent est mis sur l'entretien de la végétation, la stabilisation des berges et la maîtrise des crues.

Permettant ainsi d'établir un programme de travaux en lien avec le diagnostic du territoire et les enjeux grâce à une déclaration d'intérêt général (DIG).

Sur le territoire de Terre de Provence la Malautière présente un bon état écologique.

Le saviez-vous ?

L'Anguillon, l'un des affluents concernés, subit une forte pression foncière, ce qui affecte la végétation le long de ses berges.

En effet, même si le maintien d'une section hydraulique suffisante peut être sans concession au droit des zones à enjeux humains (traversées urbaines par exemple), il est tout aussi important de maintenir une végétation bien développée lorsque cela est

possible et ce afin de lui permettre d'assurer ses fonctionnalités (qualité de l'eau, dissipation de l'énergie des crues, stabilité des berges, vie aquatique, etc.). Certains cours d'eau héritent de pratiques d'entretien semblables à celles effectuées sur les canaux d'irrigation ; les berges sont très abruptes, ce qui donne lieu à des risques forts d'érosion.

La gestion des inondations est importante sur le territoire, notamment à l'approche des villes et de la Durance. Il s'agit principalement de la maîtrise des écoulements et des débordements, d'ouvrages de protection (digues) et d'ouvrages de protection de berges (enrochements...). Plusieurs maisons individuelles et centre urbain se situent en zone inondable.

Axes et actions du programme

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux relevant de l'entretien courant ; ➤ Etudes techniques ; ➤ Veille de l'état ; ➤ Communication. | <p>Entretien de la végétation des berges / gestion des embâcles ;</p> <p>Curages ponctuels si nécessaire ;</p> <p>Confortement de berges, retalutages, plantation ;</p> <p>Reprise et suivi des ouvrages hydrauliques ;</p> <p>Mise en œuvre des champs d'expansion de crues.</p> |
|--|---|

Coût du programme

Le coût total du programme est estimé à 384 388 € dont 44 300 € pour Terre de Provence. Le SMAVD réajuste les coûts annuellement selon les besoins.

Le bassin versant de l'Anguillon a une spécificité dans la gestion des cours d'eau, en effet, une gestion est déjà présente sur l'Anguillon, elle est réalisée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Anguillon (SIBA). Terre de Provence a la gestion à travers le SMAVD de la Malautière.

Étude ressource stratégique sur la nappe alluviale de la basse Durance

La nappe de la Durance, principalement exploitée pour l'eau potable, est une ressource de bonne qualité et modérément utilisée. L'étude Ressource Stratégique vise à préserver cet état qualitatif et quantitatif, en vue des besoins futurs en eau potable.

Conformément aux orientations du SDAGE, cette étude identifie la nappe de basse Durance comme une ressource stratégique, en raison de sa qualité, de sa quantité et de sa proximité avec les zones de forte consommation. Le SMAVD, grâce à son ancrage territorial et son implication dans la préservation de la ressource.

Le territoire de l'étude s'étend sur la délimitation de la masse d'eau : la vallée de la Durance de Mirabeau jusqu'au Rhône, le bassin de St-Andiol, une partie des bassins de Cavaillon et Avignon, et le sillon de Graveson alimenté partiellement par infiltration d'eau de la Durance. L'approche englobe aussi les aquifères voisins et les syndicats d'AEP.

L'étude introduit des « zones de sauvegarde » pour protéger la qualité et la quantité d'eau, distinguant deux types :

les zones actuellement exploitées autour de captages actuellement en fonctionnement avec un plan d'action orienté sur la protection à long terme de la ressource ;

les zones non exploitées mais qui présentent un fort potentiel hydrogéologique et pourraient servir de substitution ou de complément aux captages actuellement exploités.

Le déroulement de cette étude stratégique est compris en 2023 et 2027

Les enjeux

Les enjeux de protection à long terme de la ressource seront regardés pour la basse Durance dans son ensemble, mais aussi sur chaque territoire compte tenu des spécificités locales. Les actions de protection déjà entamées seront prises en compte afin d'inscrire cette étude en cohérence avec l'existant.

Afin d'adapter les zones de sauvegarde aux évolutions du territoire, une phase de prospective va être nécessaire sur divers aspects du territoire : la démographie, l'occupation du sol, l'agriculture étroitement liée à la recharge de la nappe, et le changement climatique.

Sur quels leviers agir ?



60
communes couvertes
par l'étude

100 Mm3
de recharge naturelle

170 Mm3
de recharge issue des
pratiques agricoles

30 Mm3
pour l'AEP soit 300 000
personnes

5-10 Mm3
pour l'irrigation

230 Mm3
pour l'alimentation
de la Durance.

Perspectives 2024

Mise en œuvre du PAPI ; Acquisition du foncier sur la digue Bompas - Rive gauche ;
Restauration et entretien des cours d'eau ; La veille hydro-météo et information préventive ;
Travaux d'urgence suite aux crues ; Appui technique et réglementaire ; Suite de l'étude sur la
ressource stratégique ; Travaux pour le rétablissement de la franchissabilité piscicole en aval de
Bompas



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière de développement économique, Terre de Provence agit dans les 4 domaines suivants : l'aménagement et la gestion des zones d'activité, l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, le soutien à l'emploi et la promotion du commerce.

Soutien à l'emploi : partenariats et événements dédiés

13^{ème} Forum de l'emploi saisonnier

Cet évènement, s'est déroulé à la salle Abel Lorente, en présentiel après 2 ans d'absence.

Très attendu par les demandeurs d'emploi, ce rendez-vous proposé en partenariat avec Pôle Emploi, la mission locale du Delta, la mission locale du Pays salonais et le service Emploi Insertion du département des Bouches-du-Rhône, a connu une très forte affluence.

Cet événement, incontournable à cette période de l'année, a réuni 28 entreprises sur plusieurs secteurs d'activités, proposant des offres d'emploi saisonnier mais aussi des recrutements en CDI pour 250 postes à pouvoir.

400 demandeurs d'emploi ont pu ainsi découvrir ces offres mais également assister à une conférence : 'Impacts de la réforme des règles de l'assurance chômage sur l'emploi saisonnier' proposée par le service indemnisation de Pôle Emploi de Châteaurenard.

Le bus de l'emploi du département était également présent pour accompagner les bénéficiaires du RSA.

20^{ème} édition du Salon de l'Emploi



450
visiteurs

(jeunes en recherche de formation, demandeurs d'emploi, salariés en phase de reconversion professionnelle)

50
entreprises et recruteurs

(nombreux secteurs d'activités représentés : la logistique et la transport, l'agro-alimentaire, services à la personne, l'industrie et la fonction publique et plusieurs organismes de formation)

150
emplois proposés

Semaine de l'emploi en Terre de Provence

Du 13 au 17 novembre 2023 a eu lieu la semaine de l'emploi en Terre de Provence. Une première sur le territoire, afin de célébrer et mettre en valeur la 20^{ème} édition du Salon de l'emploi.

Une semaine rythmée par deux salons (le traditionnel salon de l'emploi et la matinée de la création d'entreprise en partenariat avec Initiative Pays d'Arles). Au programme également : des rencontres, des ateliers, des jobdating dont l'objectif est de faciliter la mise en relation et les échanges entre entreprises, associations, demandeurs d'emploi, porteurs de projets et acteurs de l'emploi et de l'insertion de notre territoire.

Cette semaine a permis de rassembler plus de 450 demandeurs d'emploi et/ou porteurs de projets autour d'une cinquantaine de recruteurs dans des secteurs d'activité variés et d'une vingtaine d'experts de l'accompagnement, financement et conseils en création, reprise et développement d'entreprise.

Cette semaine a été un succès grâce aussi à la mobilisation de nos partenaires : la DEETS13, France travail, le département des Bouches-du-Rhône, les Missions Locales du Delta et du Pays salonais, Initiative Pays d'Arles, l'ACTIUM Grand Marché de Provence, la Maison de la Com' et la Maison Familiale Rurale de Barbentane.

 **A noter** Terre de Provence fait partie du réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion du Pays d'Arles. Il initie des actions innovantes pour répondre à des problématiques locales en matière d'emplois. L'objectif ? Améliorer l'accès à l'emploi des personnes en recherche d'emploi et répondre aux besoins des entreprises.



Salon de l'emploi - Châteaurenard - Mardi 14 novembre 2023

Job dating dans la zone d'activités du Pont

Matinée job dating organisée en partenariat avec la Mission Locale du Pays salonnais afin de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les besoins de recrutement des entreprises de la zone du Pont à Plan d'Orgon.

Ce modèle de rendez-vous offre aux recruteurs la possibilité de passer un maximum d'entretiens dans un minimum de temps afin de leur permettre de rencontrer les profils dont ils ont besoin immédiatement.

Soutien à la dynamique commerciale et artisanale

Le commerce contribue au maintien du lien social, à l'animation et à l'ambiance du cadre de vie.

Filière structurante du territoire, l'agglomération œuvre à la vitalité et la promotion du commerce ainsi qu'à l'attractivité des centres-villes du territoire.

Le dynamisme territorial s'appuie sur la mise en place de dispositifs et l'organisation d'événements tout au long de l'année, qui s'inscrivent dans l'observatoire du commerce de Terre de Provence, une instance de mutualisation et d'échanges de l'agglomération sur le sujet du commerce avec comme objectif d'accompagner au mieux les commerçants et artisans dans leurs évolutions et stratégies (nouvelles pratiques commerciales, nouveaux outils digitaux, l'e-commerce et la vente en ligne, la maîtrise des coûts de production et les enjeux du développement durable).

 **A noter** Terre de Provence a signé un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) en 2023, pour :

- la réalisation d'une analyse commerciale (appareil commercial, emploi, etc.) à l'échelle de Terre de Provence et positionnement du territoire dans son environnement ;
- la production pour chaque commune d'éléments sur l'offre commerciale de proximité au vu de leur population résidente ;
- la proposition de fiche action pouvant répondre à la situation particulière de chaque commune (outils et actions pour favoriser la revitalisation des centres-villes).



Commerce et artisanat

515
établissements actifs

4000
emplois

23%
des emplois du territoire

[FOCUS] « Les commerçants de Terre de Provence ont l'esprit »

Terre de Provence Agglomération a souhaité s'appuyer sur l'expertise de la CCI du pays d'Arles pour développer des actions ciblées en direction des entreprises commerciales et de proximité. La démarche qualité Esprit Client a ainsi été déployée sur une période de deux ans (2022-2023) sur les 13 communes du territoire intercommunal.

Cette opération consiste à proposer aux commerces de centre-ville un accompagnement pour améliorer l'attractivité et l'accueil au sein de leur établissement. Les commerces volontaires ont ainsi bénéficié de la prise en charge par Terre de Provence des frais d'inscription à cet accompagnement (308 € H.T par commerce) ce qui représente un engagement financier de plus de 60 000 € pour l'agglomération.



Un évènement a été organisé dans chaque commune afin de faire le bilan et proposer un moment d'échange réunissant les commerçants : Mollégès (13-03), Saint-Andiol, Plan d'Orgon et Verquières (19/06), Chateaufrenard (20/09).

Au total ce sont près de 200 commerces sur Terre de Provence qui ont bénéficié de cette opération.

>>> Journal Farandole - Edition de mai

[FOCUS] « Visites d'entreprises IPA »



Le service développement économique en partenariat avec Initiatives Pays d'Arles ont organisé le 20 juin, une journée de rencontres avec les établissements financés, intégrant une remise de chèques symboliques. Ces visites ont permis d'aller rencontrer des entreprises des communes de Plan d'Orgon et d'Orgon qui ont bénéficié de cet accompagnement dans le montage de leur projet et qui ont été financées par des prêts d'honneur à taux zéro dans le cadre de création ou de reprise d'activité.

Perspectives 2024

La mise en place de cartes-cadeaux Terre de Provence pour soutenir les commerces de proximité et favoriser l'achat local.

Inventaire des Zones d'activités : répondre à une obligation légale

L'agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) a été missionnée par Terre de Provence Agglomération pour réaliser l'inventaire des zones d'activités économiques. Le travail a commencé en mars 2023. Il a été finalisé en septembre, par une délibération en conseil communautaire, le validant légalement.

Une compilation de base de données économiques existantes couplée à un travail de terrain ont permis de recenser les occupants, les locaux vacants et les gisements fonciers dans chaque pôle d'activités. Toutes les informations ont été recensées et cartographiées dans le SIG de l'agglomération.

Ce travail a mis en lumière une vision fine, actualisée et partagée des activités implantées mais aussi du foncier et de l'immobilier économique sur Terre de Provence.

2,5% de vacance dans les zones de compétence intercommunale. Le constat est sans appel : les zones d'activités sont occupées dans leur quasi-totalité et les gisements fonciers sont rares. Parallèlement, le territoire est attractif et dynamique.

1 185 créations d'établissements en 2022 sur Terre de Provence. Il s'agit du plus haut niveau annuel jamais mesuré et qui démontre un engouement pour l'entrepreneuriat qui ne faiblit pas. Les demandes de recherche de locaux, auprès du pôle Développement économique, sont de plus en plus nombreuses. La collectivité est attentive à chaque sollicitation de porteur de projet.

Chaque demande est enregistrée : nature de la recherche (terrain, bureau, entrepôt...), modalité (achat/location), surface recherchée, type d'activité, caractéristiques techniques... Pour ne pas avoir à refuser des projets d'implantation économique ou subir des déménagements d'entreprise, Terre de Provence a souhaité développer un outil permettant de rapprocher l'offre et la demande économique.



A noter La loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 prône l'absence d'artificialisation nette. Elle a imposé aux intercommunalités un inventaire des zones d'activité économique (article 220 article L 318 82 du code de l'urbanisme) comprenant : un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique - l'identification des occupants de la zone d'activité économique - le taux de vacance de la zone d'activité économique - la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économiques.

23
ZONES D'ACTIVITÉS
de compétence
intercommunale

385 ha

8 000
emplois en ZAE



44 %
de l'emploi total de TPA

23 zones d'activités intercommunales

BARBENTANE

Grand Roumette

Surface : 17 Ha
Entreprises : 18
Emplois : 121

CABANNES

La Plaine

Surface : 22 Ha
Entreprises : 17
Emplois : 484

CHATEAURENARD

La Chaffine

Surface : 28 Ha
Entreprises : 101
Emplois : 703

La Chaffine 2

Surface : 9 Ha
Entreprises : 16
Emplois : 216

Les Iscles

Surface : 61 Ha
Entreprises : 70
Emplois : 1056

Le Barret

Surface : 25 Ha
Entreprises : 27
Emplois : 361

Mermoz

Surface : 3 Ha
Entreprises : 26
Emplois : 75

EYRAGUES

Les Moutouses

Surface : 11.88 Ha
Entreprises : 26
Emplois : 151

La Malgue

Surface : 5.37 Ha
Entreprises : 9
Emplois : 47

GRAVESON

Pôle du Sagnon

Surface : 38.08 Ha
Entreprises : 50
Emplois : 320

MAILLANE

La Praderie

Surface : 5.71 Ha
Entreprises : 8
Emplois : 31

MOLLEGES

Les Termes Rouges

Surface : 16.76 Ha
Entreprises : 18
Emplois : 121

NOVES

Cabane Vieille - Les Iscles

Surface : 14.2 Ha
Entreprises : 30
Emplois : 260

Les Grands Vignes

Surface : 13.22 Ha
Entreprises : 1
Emplois : 262

Rocade Nord

Surface : 8.67 Ha
Entreprises : 16
Emplois : 277

La Roque

Surface : 1.28 Ha
Entreprises : 6
Emplois : 26

PLAN D'ORGON

Zone du Pont

Surface : 67.66 Ha
Entreprises : 86
Emplois : 956

ROGNONAS

La Horsière

Surface : 14.29 Ha
Entreprises : 31
Emplois : 456

SAINT-ANDIOL

Pôle Crau-Durance

Surface : 5.95 Ha
Entreprises : 21
Emplois : 56

Zone de la Crau

Surface : 13.6 Ha
Entreprises : 20
Emplois : 182

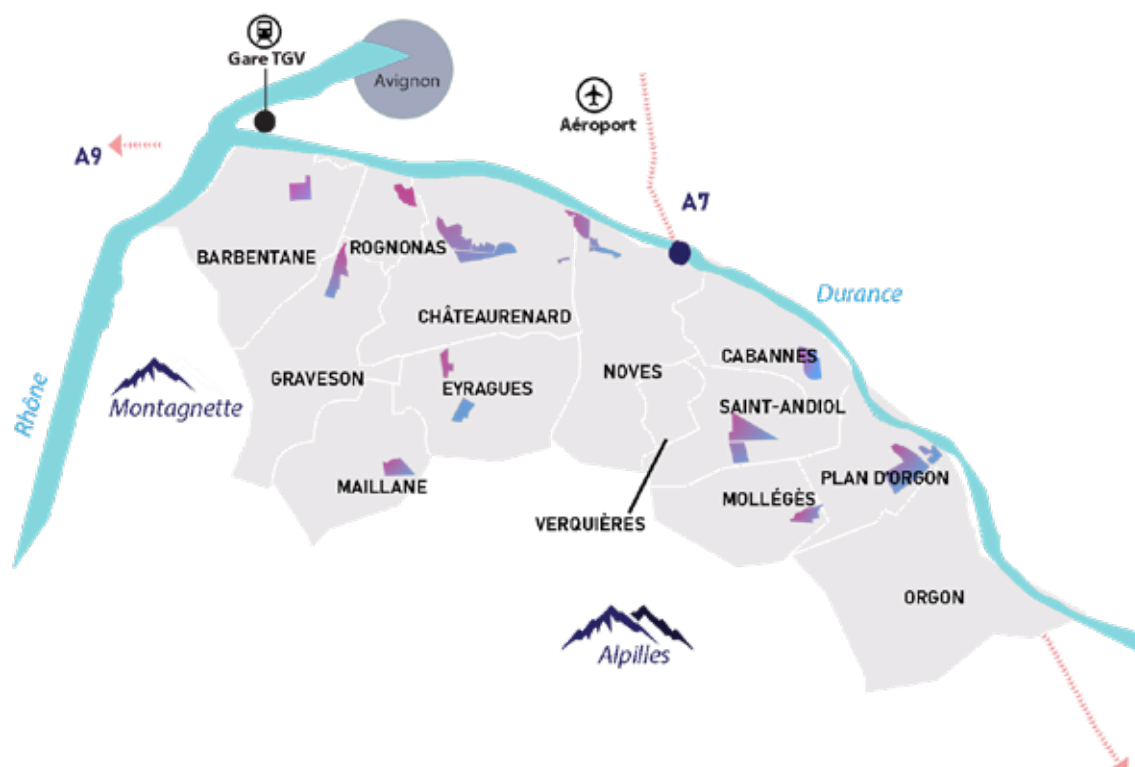
VERQUIERES

La Monède

Surface : 6.51 Ha
Entreprises : 12
Emplois : 92

Les Peupliers

Surface : 4.95 Ha
Entreprises : 5
Emplois : 28



Perspectives 2024

L'inventaire est un portrait des ZAE à un instant T. Pour conserver la qualité des informations, en 2024 il conviendra de mettre à jour régulièrement cet outil et, par opportunité, de l'enrichir de nouvelles données : coordonnées des entreprises, effectifs salariés, permis de construire ...

Bourse aux locaux vacants : une solution développée pour les porteurs de projets

La collectivité doit répondre à un double enjeu : préserver les espaces agricoles et naturels et offrir des possibilités d'accueil pour les entreprises. Afin de concilier développement économique et sobriété foncière, un nouvel outil a développé : « la bourse aux locaux vacants ».

C'est une base de données ayant pour but de recenser et centraliser des locaux professionnels : entrepôts, commerces, locaux d'activités, terrains, bureaux disponibles à la location ou à la vente sur les 13 communes du territoire.

Chaque nouveau bien enregistré est comparé à la base de données des porteurs de projet en recherche de solutions. Si les caractéristiques concordent, il y a mise en relation.

 **A noter** *Terre de Provence participe à une démarche collaborative d'observation autour du foncier économique initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : SUD Foncier Eco*

54
recherches de foncier
d'entreprises



La Chaffine - Châteaurenard

Perspectives 2024

Afin de multiplier les solutions foncières et immobilières aux porteurs de projets, un travail partenarial sera développé avec les professionnels de l'immobilier et les partenaires économiques en 2024.

1 185
créations
d'établissements

 **17%**
de créations


Subventions
Accompagnement
à la création d'activités

IPA
44 831.25€


ADIE
4 500€


L'accompagnement à la création et au développement des entreprises

L'accompagnement des entrepreneurs s'organise tout d'abord autour d'un lieu dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des entreprises du territoire, la Maison de l'Entrepreneur.

Regroupant en son sein le service économique et agricole de Terre de Provence, la Maison de l'Entrepreneur accueille également différents partenaires pour des permanences régulières, des rencontres et des réunions d'information.

L'accompagnement aux entrepreneurs se concrétise également par les soutiens financiers apportés par Terre de Provence à différentes structures et associations économiques du territoire.

Terre de Provence a accordé son soutien à deux associations qui contribuent à l'accompagnement à la création d'activité :

➔ **INITIATIVE PAYS D'ARLES (IPA)** cette association apporte son soutien aux porteurs de projets économiques en mobilisant des fonds de prêts d'honneur et des partenaires locaux pour le montage, l'expertise, le suivi de l'entreprise et le parrainage.

➔ **l'ADIE « association pour le droit à l'initiative économique »** finance et accompagne les personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser.



Visites d'entreprises et remise de financements IPA
Salon de Thé Neshamah Gourmandises - ORGON

En 2023, Terre de Provence a consacré une enveloppe de 74 000 € pour soutenir les actions des associations suivantes qui œuvrent pour le développement économique :

➤ **Le Club des entrepreneurs**

qui met en relation les dirigeants des entreprises du territoire de Terre de Provence, pour faciliter les échanges économiques, informer, former, ainsi que soutenir les initiatives des **120 entrepreneurs** adhérents au club. Le club des entrepreneurs a notamment organisé 32 réunions (informations, thématiques, visites, déjeuners d'affaire, afterworks...).



➤ **L'Actium du Grand Marché de Provence** travaille à la valorisation des produits du territoire : l'association a été présente à 14 salons nationaux et internationaux (Fruit Logistica : Berlin; Salon de l'Agriculture : Paris; Fruit Attraction : Madrid, Natexpo Paris, etc.) Elle a organisé la « Journée mobilité décarbonée de demain » le 14 mars 2023 au MIN : 135 personnes présentes, principalement des professionnels du transport et de la logistique.

L'association œuvre également sur le champ de l'emploi et des métiers en tension pour les entreprises de production, de négoce, de distribution et du transport de fruits et légumes. L'Actium initie des RDV entre les demandeurs d'emplois et les entreprises de Terre de Provence en recherche de main d'œuvre.

➤ **La Maison de la Com'**, association nouvellement soutenue par Terre de Provence, œuvre à la promotion, transmission, prévention, mise en relation dans le domaine de la communication. Exemples d'actions : conception d'un supplément « Terre de Provence » de la gazette de la com'.

➤ **Procamex**, réseau d'entrepreneurs dont le point commun est l'import-export. Procamex accompagne des entreprises en matière de commerce international à travers notamment des programmes d'accompagnement sur 6 mois (identification des marchés et des cibles, analyse de la concurrence, contact commercial).

En 2023, ils ont répondu à une cinquantaine de demandes d'informations personnalisées : marchés, douanes, réglementaires, etc.



Subventions

Développement économique

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

de Terre de Provence

31 000€



ACTIUM

27 000 €



MAISON DE LA COM'

8000 €



PROCAMEX

3500 €





AMENAGEMENT RURAL

L'agriculture est un secteur clé du territoire de Terre de Provence en représentant 35% de sa surface, près de 650 exploitations et 2 500 emplois (équivalent temps plein) - Source : RGA2020. Les besoins en lien avec ce secteur, et plus largement l'aménagement rural, sont croissants dans un contexte difficile pour le monde agricole.

Convaincue de la nécessité de soutenir le secteur agricole la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa compétence aménagement rural, mène des actions visant au maintien et au développement de l'activité agricole sur son territoire.

La permanence agricole : un service de proximité

En 2023, c'est plus de 100 appels téléphoniques reçus pour des demandes de renseignement de nature diverses, mais également 33 communications adressées par mail, sur les aides financières, les collectes de produits agricoles, les formations, des événements et autres informations utiles aux agriculteurs de nos 13 communes, soit plus de 850 exploitants contactés.

La Maison de l'entrepreneur a accueilli des permanences tenues par la SAFER afin de faciliter la recherche de foncier ou la vente d'un bien. Deux journées par mois, d'octobre à décembre 2023.

L'animation foncière

La communauté d'agglomération a renouvelé la convention d'Intervention Foncière (CIF) pour une durée de trois ans avec la SAFER.



OBJECTIFS

- veille foncière opérationnelle et transmission des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) aux communes et à Terre de Provence ;
- mise en place d'un portail cartographique pour visualiser les DIA transmises (VIGIFONCIER) ;
- intervention par exercice du droit de préemption, ou étude de faisabilité pour que soit mise en place une procédure d'intervention à l'amiable ;
- expertise contextualisée des DIA diffusées ; bilan annuel chiffré des volumes de DIA transmises.

Terre de Provence et la SAFER sont également liées par une convention d'aménagement rural (CAR) dont les objectifs sont :

- la lutte contre le développement des friches ;
- la contribution au développement de l'agriculture en favorisant l'installation, la consolidation, la restructuration parcellaire et la reprise des exploitations agricoles.

Dans ce cadre, Terre de Provence soutient les agriculteurs par la prise en charge partielle des frais d'actes notariés et d'arpentage.



26

dossiers accordés

après examen en comité consultatif d'aménagement rural

12 250 €

d'aides versées

ENQUETE Impact des lapins sur les cultures à Maillane : État des lieux et actions menées

Face aux dégâts causés par la surpopulation de lapins sur le territoire de Terre de Provence, et plus particulièrement dans la commune de Maillane, une enquête a été menée durant l'été pour évaluer l'étendue des dégâts et identifier les zones touchées.

- ➔ **53 agriculteurs ont répondu à l'enquête**
- ➔ **230 hectares de cultures sont concernés**

Il a été constaté que la prolifération des lapins est favorisée par la présence de friches agricoles. Terre de Provence renforce son partenariat avec la SAFER pour lutter contre ces friches. Par ailleurs, une réunion d'information sur les procédures de gestion des terres incultes a été organisée en collaboration avec le département des Bouches-du-Rhône.



Soutien financier

6

associations

37 964 €

le montant versé
aux associations agricoles



Soutien financier à la filière agricole

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA 13)

pour l'accompagnement post-installation (API) de leurs ressortissants récemment installés.

Solidarité Paysans Provence-Alpes

pour le soutien aux exploitants en difficulté.

Le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône,

pour son action de remplacements des exploitants agricoles non-salariés lors de jours d'absence.

L'association Prévigrêle

pour leur action de lutte contre les dégâts liés aux chutes de grêle.

L'ADEAR 13

pour l'accompagnement des porteurs de projet à l'installation agricole et à la transmission.

L'Union Taurine Châteaurenardaise

pour la promotion des produits agricoles du territoire lors du Trophée des Maraichers.



A noter Terre de Provence s'appuie désormais sur l'association interdépartementale Prévigrêle, basée à Cavaillon et membre du réseau de l'Anelfa (Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques) pour lutter contre les dégâts liés aux chutes de grêle. La mission de l'association consiste à réduire la taille des grêlons durant l'orage, par la mise en place de générateurs, permettant ainsi de limiter les impacts au sol et donc de protéger les cultures. Concrètement, Terre de Provence est désormais équipée d'un maillage cohérent de ces générateurs (tous les 10 km), installés chez des exploitants volontaires, disséminant dans le ciel de l'iodure d'argent en cas d'alerte à la grêle.

Afin de couvrir et protéger l'intégralité du territoire, 5 exploitations agricoles de Terre de Provence abritent ces générateurs, à Barbentane, Châteaurenard, Graveson, Plan d'Orgon et Saint-Andiol.

Au-delà des cultures, ce sont tous les biens de la population qui seront protégés (voitures, toitures, etc.).

FOCUS] Les réformes de l'assurance récolte expliquées au monde agricole par des experts



Le 17 février 2023, Mme CHABAUD, Présidente de Terre de Provence Agglomération et M. GAVANON, Vice-Président délégué à l'aménagement rural ont invité le monde agricole à une réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte en présence du Crédit Agricole. Cette assurance est applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 ; elle instaure un nouveau régime d'assurance récolte reposant sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'Etat, les agriculteurs et les assureurs.

Avant de démarrer leurs productions de la campagne 2023, les agriculteurs doivent choisir de s'assurer ou non.



TRANSPORT

L'organisation de la mobilité est une compétence intercommunale depuis 2013, date du passage en communauté d'agglomération. A ce titre, Terre de Provence gère les transports scolaires et réguliers intégralement situés sur son territoire ainsi que la mobilité au sens large (déplacement doux...)

Transports scolaires

Terre de Provence gère **dix lignes** de transports scolaires desservant le lycée de Châteaurenard, cinq collèges (Rognonas, Châteaurenard, Saint Andiol et Orgon) et deux écoles primaires de Châteaurenard (Pic Chabaud et Gabriel Péri).

L'exploitation des lignes est confiée à :

La RTM pour les lignes scolaires suivantes :

- C176 BARBENTANE - ROGNONAS – CHATEAURENARD;
- C210 COLLEGE ST JOSEPH et LYCEE DE CHATEAURENARD;
- C237 NOVES – CHATEAURENARD;
- C510 DESSERTE INTERNE DE CHATEAURENARD;
- C457 CABANNES - VERQUIERES - MOLLEGES - ST ANDIOL;
- C501 MAILLANE - GRAVESON – ROGNONAS;

La société TRANSDEV pour les lignes scolaires suivantes :

- C609 DESSERTE DU COLLEGE DE ST ANDIOL;
- C129 CANTON D'ORGON – ORGON;
- C62 EYRAGUES – CHATEAURENARD;

La Société SNT SUMA pour la ligne scolaire

- L63 MAILLANE - GRAVESON CHATEAURENARD;

Terre de Provence assure les inscriptions aux transports scolaires des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire, par le biais du système billettique UBI/MATAWAN.



A noter Sur l'ensemble de ces lignes, un agent de Terre de Provence assure le rôle de médiateur et contrôle également les titres de transport.

Transports urbains

Terre de Provence gère deux services gratuits de navette et une ligne régulière :

Agglo'navette

La société des autocars ARNAUD exploite le service de transport régulier Agglo'navette qui assure la desserte interne de la commune de Châteaurenard, du lundi au samedi, sur trois circuits différents.

Navette intercommunale

La RTM pour la ligne régulière Navette intercommunale, qui fonctionne uniquement le mardi, et assure une desserte des communes de Noves, Cabannes, Saint-Andiol, Verquières vers Châteaurenard à hauteur de deux allers retours sur la journée;

1955

**Cartes d'abonnement
actives**



510 393

voyageurs transportés
dans les transports scolaires

dont

90 000

sur la

**ligne interne scolaire
de Châteaurenard;**

91%

**de taux moyen de
service scolaire effectif*,**

**un chiffre moyen sans doute en raison de la difficulté de trouver des conducteurs ;*

la ligne régulière 63 scolaires, qui dessert Maillane et Graveson vers Châteaurenard, du lundi au samedi à hauteur de trois aller-retours par jour. La ligne est accessible gratuitement pour tous les élèves disposant d'une carte de transport Terre de Provence et au tarif de 1€ (ticket unitaire) pour les voyageurs occasionnels.

Les projets « Mobilité »

Projet de parking-relais.

Ce projet partenarial avec la Région PACA et le Grand Avignon a pour objectif de développer l'intermodalité et faciliter les déplacements entre territoires voisins.

Les études d'avant-projet ont permis de projeter une infrastructure comprenant environ 500 places de stationnement, une desserte par le réseau du Grand Avignon et par la Région. Les échanges sont en cours avec les deux partenaires afin de définir précisément les contours financiers et juridique du fonctionnement et de l'exploitation du parking relais.

L'emplacement situerait ce P+R à proximité du pont de Rognonas.

Modes actifs : schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable a été réalisé par le bureau d'étude Immergis. Le document a été construit autour de 6 grands enjeux :

-  **1^{er} enjeu** : développer la voie verte départementale et connecter les communes restantes,
-  **2^{ème} enjeu** : créer un itinéraire cyclable le long de la Durance,
-  **3^{ème} enjeu** : connecter la voie verte départementale à l'itinéraire le long de la Durance,
-  **4^{ème} enjeu** : connecter les communes aux territoires voisins (Vaucluse, ACCM, CCVBA)
-  **5^{ème} enjeu** : connecter les communes aux communes voisines,
-  **6^{ème} enjeu** : favoriser les déplacements à vélo au sein des communes (liaison entre les principaux services générant des déplacements : mairie, écoles, commerces, stades...)

Optimisation du réseau de transport de Terre de Provence :

Terre de Provence veut optimiser son réseau de transport afin d'apporter une meilleure réponse aux attentes de mobilités de ses habitants et mettre en place des solutions de transport qui permettront notamment d'apporter une alternative pertinente et durable à l'usage individualisé de la voiture. Une étude devra permettre d'optimiser le fonctionnement du réseau actuel et mettre en place des solutions de mobilité à échéance 2024.



Journée de la famille connectée - Graveson - Septembre 2023

ACTION SOCIALE

Le champ d'intervention de Terre de Provence sur l'action sociale est limité aux actions définies par le conseil communautaire. C'est par le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse à rayonnement intercommunal, les actions de la chargée de prévention intercommunale et la lutte contre la fracture numérique que l'action de Terre de Provence s'illustre dans ce domaine. Deux temps fort ont marqué l'année, le renouvellement du dispositif Conseil Numérique et le recrutement d'une chargée de coopération CTG.

MDA Maison des adolescents

40 000€



136
ados accueillis
(de 15 à 25 ans)

Pôle Ressources Parentalité & Familles



4000 €

Le soutien aux acteurs jeunesse

Dans le cadre de son soutien aux acteurs jeunesse, Terre de Provence a renouvelé son soutien à la **Maison des Adolescents 13 Nord** à hauteur de 40 000€. A ce titre, pour son activité d'accueil, écoute et accompagnement, l'association a accueilli 136 ados et 54 parents (23% des motifs de 1^{ère} consultation concernant des problématiques familiales, 22 % pour des problématiques psychosomatiques). L'autre axe fort de la MDA13 Nord est l'action de sensibilisation des ados par des temps collectifs. Autour des questions de santé/bien-être, des compétences psychosociales, et de la prévention conduites addictives, 337 interventions ont été réalisées et ont sensibilisé 6 397 jeunes dans les différents établissements fréquentés.

Terre de Provence soutenait aussi en 2023 **le Pôle Ressources Parentalité & Familles** à hauteur de 4 000 € dans la réalisation de ses missions : accueil et accompagnement des familles dans des épisodes de crise relationnelle (couple en cours de séparation, etc.), soutien à la parentalité et sensibilisation à la communication sans violence. Des groupes de paroles concernant notamment l'adoption. L'association a pu pérenniser un point écoute à la MFR de Barbentane fréquenté par un groupe de 10-15 ados le jeudi elle a également, entre autres, sensibilisé lors d'une formation sur les Troubles du Spectre Autistique 15 personnes et a pu accueillir des parents d'enfants porteurs de handicap lors de cafés parents le samedi matin.

Enfin, Terre de Provence adhère en lien et place des communes aux deux missions locales du territoire pour l'insertion sociale et économique des jeunes de 16 à 25 ans et finance la moitié du poste d'accueil de l'antenne de Châteaurenard de la Mission Locale du Delta.

[FOCUS]

30 ans de la MDA : Un engagement en faveur de la Maisons des adolescents 13 Nord

La structure dédiée à l'accompagnement des 11-25 ans a soufflé ses 30 bougies à Châteaurenard en décembre 2023. Un anniversaire célébré autour de «l'évolution» de l'adolescent de 1993 à 2023

Depuis 2010, nous soutenons financièrement la Maison des Adolescents. La subvention s'élève désormais à 40 000 €. Encourager les structures d'accompagnement de la jeunesse s'inscrit dans le cadre de notre action sociale.



ESPACE DE VIE SOCIALE
SORTIE FAMILLES
NATURE & PLANTATION

JEUDI 27 AVRIL

9H30 :
BALADE
DÉCOUVERTE

12H :
PIQUE-NIQUE
AU
LAC D'ORGON

3€/FAMILLE

13H30 :
ATELIER
PLANTATION ET
POULAILLER

16H :
GOÛTER
CONVIVAL

Pour plus d'informations & pour vous inscrire :
Venez à l'EVS ! (54 avenue de la victoire 13660
Orgon)
Par mail : evs.orgon@famillesrurales.org
Par téléphone : 09.71.23.41.07



ESPACE DE VIE SOCIALE
STAGE
Multisports

Enfants de 6 à 10 ans

**STADE DE FOOT
ORGON**

TOURNOI DE FOOT
& JEUX DIVERS

DU 17 AU 19 AVRIL 2023
DE 13H30 À 16H30

Place limitée, venez vite vous inscrire !
evs.orgon@famillesrurales.org
09.71.23.41.07

3€ LE STAGE



ESPACE DE VIE SOCIALE
**SORTIE ZOO
DE LA BARBEN**

TRANSPORT
EN BUS

LUNDI 24 AVRIL 2023

POUR PLUS D'INFORMATIONS & POUR
VOUS INSCRIRE :
Venez nous voir à l'EVS (54 avenue de la
Victoire 13660 Orgon)
Par mail : evs.orgon@famillesrurales.org
Par téléphone : 09.71.23.41.07

10€/adulte &
3€/enfant

DÉPART 9H
RETOUR 18H



L'Activité Dynamique du Service de Conseil Numérique en 2023

En 2023, les élus ont souhaité poursuivre le développement du service. En effet, le bilan montre que le besoin en accompagnement numérique est présent dans tout le territoire et que l'effort doit être poursuivi, avec 3 agents qui maillent le territoire.

Le service de médiation numérique de Terre de Provence Agglomération, composé de trois membres, a connu une année riche en événements et en transformations. Ce service joue un rôle crucial dans l'inclusion numérique de nos citoyens, en particulier ceux qui sont éloignés des technologies de l'information et de la communication.

Mobilisation lors des événements clés du territoire

Cette année, nos conseillers numériques ont été très actifs sur le territoire :

Aux deux forums pour l'emploi à Châteaurenard, un stand était disponible pour découvrir les accompagnements et ateliers disponibles afin de soutenir les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Au Forum Senior de Cabannes, ils ont informé sur les ateliers pouvant apprendre à communiquer en ligne ou se protéger contre les arnaques numériques. La Journée Familles Connectées a permis de découvrir les outils numériques par des activités ludiques et éducatives, comme un atelier sur les robots, renforçant les liens familiaux. Enfin, lors de l'événement Santé vous Bien à Châteaurenard, notre équipe a sensibilisé les participants à l'utilisation des applications de santé et des plateformes de télémédecine, améliorant ainsi la gestion de leur santé via le numérique.

Évolution de l'équipe

Notre équipe a vu deux de ses trois conseillers remplacés. Soukaïna arrivée en Novembre 2023 et Julie en janvier 2024, apportant avec elles de nouvelles compétences numériques et une énergie renouvelée. Avec Orianna, elles permettent de mieux répondre aux besoins variés et renforcent notre mission d'inclusion numérique auprès de la communauté.

Innovation dans les ateliers numériques

Parmi les initiatives innovantes, la mise en place de quiz interactifs numérique sur plusieurs accueils jeunes du territoire a été un succès notable. Ces quiz ont permis à nos ados de tester et d'améliorer leurs connaissances en matière de sécurité en ligne, de recherche d'informations et d'utilisation des réseaux sociaux de manière responsable. Cette approche ludique et pédagogique a suscité un grand intérêt et a renforcé notre engagement à rendre le numérique accessible à tous.

En résumé, l'année 2023 a été synonyme de dynamisme et d'innovation pour notre service. Grâce à la mobilisation sur des événements clés, aux nouveaux membres de l'équipe et à la mise en place d'ateliers interactifs, nous continuons à œuvrer pour une inclusion numérique toujours plus large et efficace au sein de notre communauté.

FOCUS] La mise en place d'un quizz, une approche ludique et pédagogique

Parmi les initiatives innovantes, la mise en place de quiz interactifs numérique sur plusieurs accueils jeunes du territoire a été un succès notable. Ces quiz ont permis à nos ados de tester et d'améliorer leurs connaissances en matière de sécurité en ligne, de recherche d'informations et d'utilisation des réseaux sociaux de manière responsable. Cette approche ludique et pédagogique a suscité un grand intérêt et a renforcé notre engagement à rendre le numérique accessible à tous.



Permanence - Mollégès

 **A noter** Les 3 conseillers numériques accompagnent gratuitement sur l'ensemble des 13 communes du territoire, n'hésitez pas à appeler l'accueil de votre mairie ou regarder le site internet de Terre de Provence Agglomération pour connaître les horaires !

 **A noter** Dans le cadre du projet d'accompagnement à la parentalité de la CTG, la chargée de prévention a co-construit et co-animé 12 ateliers avec le service de Conseil Numérique. Ces ateliers, destinés aux jeunes et à leurs parents, ont abordé des sujets comme les réseaux sociaux, la protection des données, les fake news, le cyberharcèlement et le contrôle parental.



**Accompagnement
individuel**

2391
accompagnements
(sur les 13 communes)

901
nouveaux usagers

385
**participants aux ateliers
collectifs**

6
événements
(les conseillères ont participé à 6 événements et forums sur le territoire)



Le recrutement d'un agent dédié à la Convention Territoriale Globale fin 2022 s'est concrétisé début 2023 par l'arrivée d'une « chargée de coopération CTG intercommunale » amenée à travailler en lien avec la Caf13, la MSA et les 13 communes de Terre de Provence.

Son rôle est :

- **d'impulser une dynamique de projet** avec les 13 chargés de coopération communaux.
- **de fédérer les chargés de coopération autour du projet de territoire.**
- **de favoriser la mutualisation du matériel et/ou des locaux** – par exemple, le prêt de barnum de la ville de Châteaurenard et de familles rurales pour la journée de la famille connectée organisée par terre de Provence Agglomération
- **de structurer le projet en favorisant un maillage territorial** par la mise en réseau des associations locales et départementales, notamment autour de l'inclusion des enfants en situation de handicap, du soutien à la parentalité, du soutien à la scolarité.
- **de mobiliser des ressources financières** qui visent à soutenir les projets des communes en répondant aux Appels à Projets de la CAF et de la MSA.
- **d'optimiser les ressources qui existent sur le territoire.** La rencontre avec les acteurs de terrain a permis d'optimiser le maillage avec la rencontre de tous les acteurs œuvrant autour des thématiques de la CTG (Petite Enfance /Enfance-Jeunesse/Handicap/Habitat-Mobilité/Parentalité)
- **d'accompagner les communes en terme d'ingénierie de projets dédiée aux projets éducatifs :**
 - Formalisation et regards croisés à Noves et à Graveson pour l'accompagnement des Projets Educatif Territorial. A Rognonas et Eyragues, l'étude de faisabilité est en cours.
 - Accompagnement et étude de faisabilité financière avec les élus d Eyragues, pour intégrer les dispositif Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité :
 - Rencontre avec les enseignantes de l'école élémentaire,
 - Etude financière en cours pour un conventionnement avec la CAF sur les petites vacances et le mercredi.
 - Aider à la saisie des données d'activités des chargés de coopération de Rognonas, Verquières, St Andiol,
 - Remplir les dossiers de demandes de subventions pour les appels à projets pour Eyragues, la subvention de fonctionnement Caf et MSA Grandir en milieu rural.

Le plan d'action adopté en comité de pilotage composé de 25 projets a pu ainsi poursuivre et accélérer son développement. Par exemple, la Fiche-Action n°22 « accompagnement à la parentalité » a consisté en l'organisation de la « journée de la famille connectée » le samedi 23 septembre à Graveson.



FOCUS La journée de la famille connectée, un événement partenarial

Cette manifestation a été organisée le samedi 23 septembre sur la commune de Graveson, à destination des familles, des enfants et des jeunes du territoire. Les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions autour du numérique : bon usage du numérique, des réseaux sociaux, cyberharcèlement, utilisation des smartphones, des jeux en ligne, Fakenews, problème de sommeil....

Le projet s'est construit autour d'un parcours proposé par âge tranches d'âges (0-3 ans/3-6 ans/6-11 ans/12-17 ans) et adapté à tous les publics de Terre de Provence Agglomération, en extérieur, avec des animations dans le jardin des 4 saisons et le complexe sportif municipal.

La manifestation a mobilisé, les services enfance jeunesse des communes membres de Terre de Provence Agglomération

- Les services techniques, communication, la bibliothèque et la police municipale de Graveson - Le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette - La crèche de Barbentane - Les services supports de Terre de Provence Agglomération (déchets, SIG, communication) et ceux du Pôle cohésion Sociale : CTG, Prévention de proximité, Conseil Numérique (5 agents sur site).

Quelques exemples d'animations portées par les services communaux, intercommunaux et les associations :

- Les Conseillers Numériques de Terre de Provence : Ateliers du Kahoot / Démo des Robots Tymio (10 personnes).
- La Chargée de prévention jeunesse Terre de Provence Agglomération : animation du café des parents (10 parents sur la journée).
- Radio Web d'Orgon animée par l'accueil des ados « main dans la main » Asso Familles Rurales : Propositions d'interviews des animations et intervenants pendant la journée, des concerts - fortement apprécié du public et des partenaires - environ 30 personnes.
- L'atelier maquillage du service enfance jeunesse de Barbentane : Grand succès, 150-180 personnes.
- La ludothèque de Maillane et Jeux d'Antan entre 60 et 80 participants.
- Le parcours de motricité par les animateurs du service enfance jeunesse de Noves : bien placé dans l'espace Multisports - environ 50 participants.
- Relais Petite Enfance de St Remy et crèche de Barbentane environ 300 participants sur la journée.
- La bibliothèque de Graveson : Exposition des Robots : appréciée par les enfants car ludique.
- Le moniteur d'escalade de Graveson : environ 30 personnes.



1 500
parents

30
animateurs (trices)
(sur les 13 communes)

213 h
de présence cumulée dont
117h de préparation

14
chargés de coopération
+
1
chargé de coopération

11
prestataires

12
élèves de la MFR
en charge de l'accueil et
du comptage

5
partenaires

**Les élus de la commission
enfance jeunesse
de Graveson**

La chargée de prévention de proximité intercommunale agit pour les jeunes du territoire



Le service prévention de proximité compte un agent, « chargé de prévention de proximité intercommunale » depuis le 20 décembre 2018, sous la responsabilité du directeur du Pôle Cohésion Sociale. Ses missions sont transversales entre les actions du service prévention de la délinquance, politique de la ville et l'action sociale.

La Prévention de proximité

11 jeunes de 15 à 25 ans ont été accompagnés individuellement dans des parcours allant de trois à dix rendez-vous selon la situation. Ils sont originaires d'Eyragues (4), de Plan d'Orgon (3), ainsi que de Barbentane (1), et Cabannes (1), ainsi que d'Orgon (1) et de Noves (1).

Les orientations vers le service sont hétérogènes : prévention spécialisée (2), animation de loisir (2), établissements d'enseignements (2) mais aussi du bouche-à-oreille entre pairs (2) et un retour de la part de jeunes qui étaient partis du territoire (3) et qui reviennent en toute confiance alors que de nouvelles difficultés surviennent.

La légère érosion du nombre de suivis (de 13 à 11) est dû au développement du Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale ainsi qu'à la diminution du recours de la part des établissements scolaires.

Pour les jeunes mineurs et leur famille, le soutien à la parentalité et l'accompagnement

Leurs besoins et demandes portaient sur le soutien à la parentalité et le suivi éducatif, le décrochage scolaire, les questions de comportement et de manquement des règles, de mal être, la recherche de stage et d'employeur, de formation en alternance, d'orientation scolaire ainsi que sur l'accès aux droits (demande aides sociales, de bourse, santé, mobilité, logement et autres).

L'accès aux droits, principale problématique rencontrée par les jeunes majeurs

Les besoins des jeunes majeurs sont majoritairement orientés sur l'accès aux droits. Leurs besoins sont multiples et indissociables (insertion professionnel, emploi, formation, orientation, logement, mobilité, santé...). Ces jeunes sont sur une démarche d'émancipation (décohabitation) et d'autonomie et les différents problèmes et freins qu'ils rencontrent sont similaires (insertion professionnelle, emploi, formation professionnelle, aides sociales, logement, mobilité, permis de conduire, santé bien d'autres...).

Pour renforcer leurs accompagnements, les acteurs de la prévention (Prévention de proximité intercommunale, prévention spécialisée et MDA13 Nord) et de l'insertion professionnelle (Mission Locale du Delta) ont mis en place des ateliers « de jeunes autonomes ». Coanimés en partenariat, ces ateliers permettent aux jeunes en parcours de sortir de l'isolement, de s'entre-aider, de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation et qu'ils peuvent compter sur les différents acteurs du territoire. Ils apprennent également à repérer des acteurs du territoire suivant leurs besoins et de consolident leurs connaissances sur cette problématique.

Solutions proposées :

Un diagnostic est fait après chaque première rencontre avec les jeunes et leurs familles, puis il est proposé un suivi individuel avec un accompagnement personnalisé. En complémentarité de ces accompagnements, la chargée de prévention oriente les jeunes et leurs familles vers d'autres professionnels pour bénéficier des aides plus appropriées suivant leur besoin (MDA13 Nord, Missions locales, Assistantes Sociales, Caf, CCAS, MFR, ADDAP 13, médecin et psychologue scolaire, éducateurs, pôle ressources parentalités famille, CIDFF, Résonance, APERS, service sports ou loisirs...). Afin de leur faciliter la transition vers un partenaire en confiance, un lien de soutien reste maintenu avec la chargée de prévention tout au long du suivi.



Accompagnement individuel

11

jeunes accompagnés
(de 15 à 25 ans)

Accompagnement collectif

12

ateliers sur la prévention numérique

189

jeunes
et

18

parents
ont pu bénéficier
de ces ateliers



FOCUS Des animations collectives sur le harcèlement proposées aux animateurs

À la demande des élus ou des communes, des animations collectives ont également été réalisées sur la réduction des violences et du harcèlement pendant le temps méridien. Une séance avec 12 animateurs a traité de la manière d'aborder le handicap avec les enfants, et des activités ont été organisées pour préparer le passage en 6ème (175 jeunes concernés). Un «café-parents» a réuni 9 parents sur ce sujet.

Le soutien aux structures de la jeunesse

Terre de Provence Agglomération a signé une convention avec le collège Françoise Dolto de St Andiol pour l'accompagnement, le soutien et la prise en charge des jeunes et leurs parents.

Dans le cadre de la coordination des acteurs jeunesse du territoire, elle a organisé la rencontre et la présentation du catalogue des formations dispensées gratuitement par le CODEPS 13 aux chargés de coopération CTG. Elle a organisé et coordonné la formation sur « l'usage des écrans » du 14 septembre 2023 dispensée par le CODEPS 13 en direction des acteurs jeunesse et en lien avec la journée des familles connectées du 23 septembre 2023.



FOCUS Le catalogue des formations CODEPS 13 présenté aux chargés de coopération CTG.

Dans le cadre de la coordination des acteurs jeunesse du territoire, elle a organisé la rencontre et la présentation du catalogue des formations dispensées gratuitement par le CODEPS 13 aux chargés de coopération CTG. Elle a organisé et coordonné la formation sur « l'usage des écrans » du 14 septembre 2023 dispensée par le CODEPS 13 en direction des acteurs jeunesse et en lien avec la journée des familles connectées du 23 septembre 2023.

Perspectives 2024

Pour consolider le travail visant à proposer dans chaque école une animation permettant de faciliter la transition vers le collège, le service prévention de proximité intercommunale des jeunes propose de faire l'acquisition en 2024 de l'Expo-quiz Junior 9/12 ans sur la thématique de l'école au collège, parlons-en !



POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une compétence obligatoire de Terre de Provence.

Avec trois quartiers du territoire inscrits depuis 2015 dans la géographie d'intervention de la politique de la ville, Terre de Provence dispose d'un contrat de ville.

L'action menée autour du contrat de ville s'ajoute à la politique de prévention de la délinquance qui constituait jusque-là l'essentiel de l'intervention de Terre de Provence.

Contrat de Ville

2023



100 000€

mobilisés

22

**projets financés
par Terre de Provence**

sur les

3

QPV

Quartiers Prioritaires de la Ville du
Centre Historique à Orgon et du
Centre Ancien et Roquecoquille à
Châteaurenard.

Programmation 2023 du Contrat de Ville

En réponse à l'appel à projets émis dans le cadre du contrat de ville, Terre de Provence a mobilisé une enveloppe de 100 000 € pour financer des projets bénéficiant aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville du Centre Historique à Orgon et du Centre Ancien et Roquecoquille à Châteaurenard.

En fonction des projets déposés, 75 500 € ont été ventilés sur des projets s'inscrivant dans la Cohésion Sociale (Education, Santé, parentalité et droits sociaux, ainsi que culture et expression artistique et lien social, citoyenneté et participation des habitants. Par ailleurs, 14 000 € sont attribués aux projets spécifiques des Missions Locales, 5 000 € sur deux projets répondant à des problématiques de mobilité et, enfin, une enveloppe de 5 500 € fléchée sur un projet d'ingénierie visant à commander une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la co-construction du prochain contrat de ville.

FOCUS] Un workshop pour favoriser une cohésion et une dynamique entre les différents porteurs de projets QPV

Création du réseau entre les porteurs de projet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : Le temps fort de cette année a été le WORKSHOP des porteurs de projets QPV. En effet dans le cadre des suivis opérationnel des projets QPV, le 6 juin 2023 une rencontre a été conçue entre les porteurs de projets QPV, sous forme de workshop, afin de créer une cohésion et une dynamique entre les différents porteurs de projets QPV afin notamment de favoriser l'interconnaissance des professionnels et de leurs projets et de poser les bases de futures constructions en partenariat

La chargée de prévention assure le suivi opérationnel des projets QPV, participe aux actions et rencontre les porteurs de projets du contrat de ville mais aussi de la Prévention des violences intra familiales (APERS et Résonances) et les structures d'accompagnement de la jeunesse : MDA13 Nord et Pôle Ressources Parentalité & Familles (l'Action Sociale d'intérêt communautaire).

Aux côtés du contrat de ville, l'accès au droit et la prévention des violences intrafamiliales constituent un autre axe de la politique de la ville.

Accès au droit et prévention des violences intrafamiliales

Apporter une aide aux victimes : Terre de Provence a accordé une subvention de 17 000 € à l'APERS pour cofinancer l'intervenant social dans les gendarmeries de Châteaurenard, Graveson et Orgon. Il accueille, écoute, informe et oriente toute personne en difficulté et/ou leurs proches en vue ou au moment du dépôt de plainte (avant comme après). Ce soutien permet de mettre à disposition du public une écoute spécialisée, une évaluation globale de la situation et une orientation appropriée à la problématique rencontrée et d'apporter une réponse immédiate aux situations de détresse et de dialogue tout en déchargeant les personnels de gendarmerie de ce temps-là.

Favoriser l'accès aux droits : L'APERS est également soutenu, à hauteur de 5000€, pour cofinancer des permanences d'accès au droit réalisées par une juriste à la Maison des Services de Châteaurenard et au CCAS de Graveson, afin d'une part de développer et asseoir le principe d'égalité des chances par le maintien d'un service judiciaire de proximité et, d'autre part, de favoriser, faciliter l'accès aux droits, à l'aide et à l'information ainsi que l'accès au traitement des situations. 30 habitants de la communauté en 2023 ont bénéficié de cet accès aux droit à proximité.

Prévenir les violences en renouvelant le dialogue et en travaillant la résolution des conflits : Terre de Provence a accordé une subvention de 8000€ à Résonances-Médiation pour l'organisation de ses deux permanences de Médiation Familiale sur le territoire. Ainsi, à Châteaurenard, 25 personnes ont été reçues, ce qui a donné lieu à 19 entretiens préalables, 3 séances de médiation et 4 processus de médiation. Quant à la permanence de Plan d'Orgon, 62 personnes y ont été accueillies avec 44 entretiens, 9 séances de médiation et 6 processus de médiation.

 **A noter** Pour infléchir sur les incivilités au volant et améliorer la sécurité routière, Terre de Provence a mis 22 fois à disposition de la Police Municipale de la commune de Cabannes son radar cinémomètre.

Volet prévention 2023

Intervenant social en gendarmerie

 **17 000 €**
mobilisés

417
personnes prises en charges
toutes brigades confondues

807
entretiens
Les problématiques sont en majorité des atteintes aux personnes et on constate une progression des violences intrafamiliales (VIF)

69
Violences Intra Familiales (VIF)
179
relevant du pénal

Permanences gratuites d'accès au droit

 **5 000 €**
mobilisés

Médiation Familiale

 **8 000 €**
mobilisés

Développement Social Urbain

Dans le cadre du contrat de ville, le Développement Social Urbain (DSU) se concrétise notamment par la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. C'est une forme de coordination opérationnelle du contrat de ville, avec une attention particulière sur le recueil et la prise en compte des habitants d'une part, et d'autre part le lien avec les acteurs sociaux qui accompagnent ces mêmes habitants.

FOCUS] Un diagnostic en marchant organisé sur les QPV de Châteaurenard

Les diagnostics en marchant sont organisés de manière à permettre à tous les acteurs d'un territoire donné de participer à un diagnostic partagé, en même temps. On évalue les points forts, dysfonctionnements des espaces à partir de 3 niveaux d'analyse :

- 1 La Conception : formes urbaines (espaces urbains, limites bâti, circulations ...), espaces verts, aménagements, équipements, ...
- 2 La Gestion urbaine et sociale : propreté, entretien, maintenance, tenue, odeurs, signalétique,
- 3 Les Usages : signes visibles d'appropriation, de dysfonctionnement, de conflits d'usages, de respect ou de dégradation,

Après le diagnostic, la synthèse des observations est réalisée avec une proposition de priorisation des suites à donner. Le diagnostic de Roquecoquille à Châteaurenard a été réalisé le 31/03/2023 et, le 07 avril 2023, ceux du centre ancien de Châteaurenard et du centre historique d'Orgon se sont succédés.



Perspectives 2024

Le DSU, c'est aussi la relation privilégiée avec les bailleurs des QPV. A ce titre, en 2024, la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, sera mise à jour. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à développer ou cofinancer certains projets bénéficiant aux habitants de leur parc HLM.



HABITAT

Obligatoire pour les communautés d'agglomération, l'exercice de la compétence « équilibre social de l'habitat » est mise en œuvre via diverses actions : programme local de l'habitat, politique du logement social, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

Après le déploiement en 2022 de deux actions structurantes en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne, respectivement le programme d'intérêt général et l'extension des périmètres d'application du permis de louer, l'année 2023 a permis de mesurer leurs premiers effets pour un cadre de vie embelli, des centres-villes plus attractifs et un territoire plus économe en ressources énergétiques.

Le programme « Habiter mieux en Terre de Provence » a fêté son premier anniversaire

Dans un contexte de tension sans précédent sur le marché immobilier, et face à l'urgence climatique, la communauté d'agglomération a fait le choix d'aider ses habitants à améliorer leur logement en mettant en place un programme d'intérêt général « Habiter mieux en Terre de Provence », dont la signature de la convention-cadre a fêté son premier anniversaire le 8 novembre 2023.



L'objectif est d'accompagner l'amélioration de 400 logements sur trois ans, grâce à une enveloppe financière de plus de 6 millions d'euros mise à disposition des propriétaires par Terre de Provence et ses partenaires (l'Anah, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et les treize communes).

En plus des aides aux travaux, pendant les trois années du dispositif, Terre de Provence et l'Anah financent l'accompagnement technique, administratif et financier d'un opérateur spécialisé, Soliha, dont le rôle est de conseiller les propriétaires éligibles de bout en bout de leur projet.



Au cours de la première année, 356 personnes (soit l'équivalent d'une personne par jour tout au long de l'année) ont été reçues par les techniciens de Soliha lors des permanences organisées, chaque mois, dans les mairies de Terre de Provence pour bénéficier d'un accompagnement gratuit.



Un levier pour soutenir l'économie locale

Après plusieurs mois de mise en place de l'accompagnement et les visites des logements par les techniciens de Soliha, des premières demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Anah et des collectivités locales : 40 au total, représentant environ



Dix de ces dossiers, pour lesquels l'ensemble des travaux ont été réalisés lors de la même année, ont également bénéficié des premiers versements de subventions pour un total de 103 000 € et un taux moyen de subvention de 81 % toutes cibles confondues (amélioration de la performance énergétique, adaptation à la perte d'autonomie et rénovation de logement destiné à la location).

950 000 €**de travaux,**

répartis quasiment sur l'intégralité du territoire avec 12 communes concernées.

 **A noter** Plus de la moitié (55 %) des entreprises retenues pour effectuer les travaux sont situées sur le territoire de Terre de Provence. Fort de l'investissement de l'Etat (au travers de l'Anah) et des collectivités locales, le programme d'intérêt général se révèle un véritable levier pour soutenir l'économie locale, en plus de remplir ses objectifs initiaux : améliorer le cadre de vie des administrés tout en s'inscrivant dans une démarche nécessaire de transition énergétique.



Après le centre ancien de Châteaurenard, bilan de la première année d'extension du permis de louer

Après l'entrée en vigueur du permis de louer sous sa forme d'autorisation préalable à la mise en location sur le centre ancien de Châteaurenard en avril 2018, le dispositif a été étendu aux cœurs de ville de Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas en novembre 2022. L'année 2023 constitue ainsi la première année pleine permettant de dresser un bilan de cette action forte de la part de Terre de Provence, qui fait le choix de s'investir pleinement dans la lutte contre l'habitat indigne.

2 129

adresses concernées sur
les cinq périmètres.



97

dossiers traités par les
services instructeurs

32

autorisations de louer
délivrées,

51

autorisations sous réserves
d'exécutions de travaux

10

refus

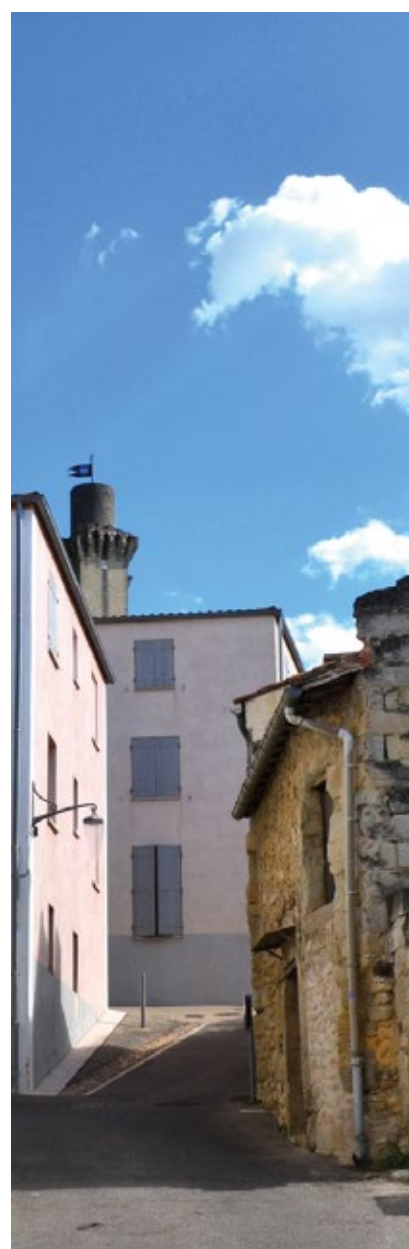
4

classements sans suite

95%

taux de clôture
de dossiers

qui ont parfois donné lieu à
l'exécution de travaux de la
part des propriétaires pour
améliorer leur logement.



FOCUS] 3,7 Millions d'Euros en Garanties d'Emprunt pour le Logement Social en 2023

La communauté d'agglomération soutient le logement social et apporte son aide aux offices publics et organismes HLM, en se portant garant pour leurs prêts contractés lors du montage d'opérations (construction neuve, acquisition, amélioration ou réhabilitation).

En 2023, Terre de Provence Agglomération a octroyé sept garanties d'emprunt pour un montant total de **3 788 311 €**, afin de soutenir plusieurs opérations de logements sociaux :

- ➔ Résidence « Clos César » à Barbentane (construction de 20 logements),
- ➔ Résidence « Clos des Tilleuls » à Châteaurenard (construction de 5 logements),
- ➔ Acquisition-amélioration d'un immeuble de 7 logements situé Place Concorde à Châteaurenard,
- ➔ Résidence « Le Pigeonnier » à Noves (construction de 16 logements),
- ➔ Dans le diffus, acquisition-amélioration d'un logement à Cabannes et de deux logements à Châteaurenard pour appliquer des loyers à destination des ménages les plus modestes.

Perspectives 2024

Démarrage de l'élaboration du programme local de l'habitat : un document structurant pour la politique intercommunale d'équilibre de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses locales à apporter en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics.

En juillet 2021, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'engagement de son élaboration.

Depuis, les services de l'Etat ont transmis un porter-à-connaissance à la communauté d'agglomération et la loi 3DS¹ est venue modifier les obligations de production de logements sociaux des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU².

Ces différentes dispositions seront prises en compte lors de l'élaboration du PLH, dont la première étape sera la réalisation d'un diagnostic partagé, prévue pour 2024.

¹ Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

² Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.



Mission Office de Tourisme Intercommunal

Accueil et information des visiteurs et de la population au sein des Bureaux d'Informations Touristiques définis par le conseil d'exploitation - Promotion touristique du territoire en coordination avec les instances départementales et régionales - Collecte et diffusion des informations relatives aux hébergements, restauration, monuments, sites touristiques et/ou culturels, événements, animations et autres informations pratiques - Coordination des divers partenaires du développement touristique local - Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique - Suivi des hébergements touristiques, collecte de la taxe de séjour sur le territoire.

FREQUENTATION 2023

L'année 2023 a été particulièrement positive pour le territoire Terre de Provence, en ligne avec les tendances observées dans la Région Sud. Le département des Bouches-du-Rhône, comme la plupart des départements français, a connu une augmentation de la clientèle étrangère à hauteur de 15,2% des visites (+4,5 % par rapport à 2022), avec une fidélité notable des touristes allemands, belges et anglais.



Allemagne



Belgique



Royaume-Uni

👉 **Région Sud** : 22 % des séjours ont eu lieu dans les Bouches-du-Rhône.

👉 **Clientèle française** : Le tourisme de proximité reste dominant, avec une forte fidélité des visiteurs français à la Provence. Originaire majoritairement de la région Sud, de l'Occitanie, d'Auvergne Rhône Alpes et de la région Ile de France pour 82,8% des visites.

BILAN DES ACTIONS TOURISTIQUES 2023 : RENFORCEMENT DE LA VISIBILITE TOURISTIQUE

En 2023, les objectifs ont été de renforcer la visibilité du territoire, d'augmenter la fréquentation touristique et d'améliorer les services offerts aux habitants et visiteurs. Les actions menées ont été diversifiées et ont ciblé différents aspects du tourisme, incluant la promotion sur les réseaux sociaux, l'amélioration du site internet, et la création de nouveaux supports de communication : Guide des Expériences, insertions presse..

EVOLUTION TAXE DE SÉJOUR ET NUITÉES DÉCLARÉES 2022/2023

Rappel contexte : Depuis le 1er janvier 2019, la taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les Opérateurs Numériques à condition qu'ils soient intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

Les Opérateurs Numériques reversent la taxe de séjour à Terre de Provence 2 fois par an : juin et décembre.



A noter Le nombre d'Opérateurs Numériques ne cesse d'augmenter. A ce jour, 14 Opérateurs Numériques ont déjà reversé à Terre de Provence, parmi les plus connus : Airbnb (59%), Booking (7%), Abritel (18%).

En 2023, **545 092.90 € (335 385 nuitées)** ont été collectés au titre de la taxe de séjour 2023, soit une progression de 26 % par rapport à 2022. Montant perçue après déduction de **la taxe additionnelle départementale et de la taxe Additionnelle Régionale : 384 059.58 €**

Cette recette est affectée intégralement au financement des actions de développement et de promotion touristique de Terre de Provence afin de favoriser la fréquentation touristique de ses communes.



A noter Au montant total reversé à Terre de Provence s'ajoutent deux taxes additionnelles :

La taxe additionnelle départementale perçue au bénéfice du Département des Bouches-du-Rhône. Elle correspond à 1/11ème du montant de la taxe de séjour > **44 594,42 €**

La taxe Additionnelle Régionale perçue au bénéfice de l'établissement public local «Société de la Ligne Nouvelles Provence Côte d'Azur». Elle correspond à 34 % du montant de la taxe de séjour > **116 438.90 €**



560

hébergements

(sur les 13 communes)

4961

lits

12

hôtels

74

chambres d'hôtes

456

meublés de tourisme

13

hébergements insolites

5

campings

EDITIONS TOURISTIQUES 2023

Une livraison dans les 5 campings et dans les 14 hôtels a été réalisée ce qui a permis également de renseigner les vacanciers sur l'offre touristique directement sur place.

Opération qui sera reconduite car plébiscitée par les propriétaires de campings. Distribution efficace aux hébergeurs et retours positifs, nécessitant une réédition en 2024.



Carte touristique

- En anglais : 4 000 exemplaires
- En français : 5 000 exemplaires



Guide des expériences

- 6 000 exemplaires



Guide des restaurants

- 4 000 exemplaires

INSERTIONS PRESSE

➔ **La Provence - Le Guide de l'Été** : Pleine page, 53 195 exemplaires

➔ **La Provence - En Balade** : Pleine page, 5 000 exemplaires.



SETS DE TABLE 2023

Distribution de 55 000 sets de table dans 43 restaurants, 29 chambres d'hôtes et 12 hôtels.

Retours positifs des participants et analyse des QR-Codes avec de nombreuses vues sur les vidéos promotionnelles thématiques qui renvoient directement sur le site internet pour générer plus de trafic.



SITE WEB

+ 16%

de visiteurs depuis 2022

PAGE FACEBOOK

1.6K
followers

TAXE DE SEJOUR

545 000 €
collectésavant reversement des taxes
départementales et régionalesFairGuest
E - RÉPUTATION[FOCUS]

FAIRGUEST / OUTIL E-REPUTATION

Depuis 2021, l'Office de Tourisme intercommunal utilise FairGuest, plateforme qui recueille et analyse les notes et avis des clients sur 16 plateformes, dont Booking, Airbnb et TripAdvisor. Ces évaluations sont ensuite ajoutées aux annonces correspondantes sur le site OTI : myterredeprovence.fr

L'objectif est double : rassurer les visiteurs dans leur choix de séjour et offrir aux prestataires un accès centralisé à leur e-réputation. Grâce à FairGuest, les professionnels peuvent suivre les avis et les notes de leurs clients sur une seule interface.

Données clés : 489 licences activées sur les fiches Apidae saisies par les BIT et l'OTI

Prestataires bénéficiant des avis :

312 Hébergement : (hôtels, campings, meublés, chambres d'hôtes, hébergements insolites)

13 Lieux à visiter : (monuments, musées, cinéma)

154 Restauration : (restaurants, traiteurs, producteurs, épicerie fines)

10 Loisirs et nature : (parc animalier, balades en véhicules vintage, balade avec un âne, espaces naturels, parcs, jardins)

Pour les professionnels, accéder à leur e-réputation depuis une seule interface présente plusieurs avantages :

Gain de temps : Inutile de consulter plusieurs plateformes, toutes les informations sont centralisées.

Analyse simplifiée : Une vue d'ensemble claire permet de mieux comprendre les tendances et les retours clients.

Amélioration continue et réactivité : La possibilité de répondre directement aux avis améliore la satisfaction client et renforce la relation. En identifiant facilement les points d'amélioration, les prestataires peuvent adapter leurs services pour mieux répondre aux attentes des clients.

Perspectives 2024

Pour 2024, est envisagé de reconduire et d'améliorer les actions entreprises en 2023, en intégrant des nouvelles technologies et en renforçant la collaboration avec les acteurs locaux du tourisme.



DEVELOPPEMENT DURABLE

Le changement climatique a des impacts profonds sur le territoire, aussi bien sur l'environnement que sur l'économie ou la santé publique, ce constat est une réalité. La hausse des températures depuis 60 ans et une accélération des épisodes de canicules, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents en alternance avec des épisodes de sécheresse depuis ces 20 dernières années, doivent nous alerter sur nos comportements. Il est de la responsabilité de tous d'y faire face et d'agir pour en réduire les impacts de nos comportements individuels et collectifs, pour accompagner les évolutions nécessaires, en luttant contre le réchauffement climatique, en protégeant l'environnement et la biodiversité qui sont les enjeux majeurs des prochaines décennies.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification territoriale qui vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter notre territoire à ces effets ...

Il permet de mobiliser tous les secteurs d'activité économiques, sociaux et environnementaux avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de Terre de Provence.



Les modifications récentes

La loi ELAN de 2018 et l'ordonnance du 17 juin 2020 vise à moderniser le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui tient lieu de plan climat-air-énergie (SCoT-AEC). L'ambition de l'agglomération en matière énergétique et environnementale se veut à la hauteur des enjeux climatiques de notre territoire face auxquels l'urgence commande d'agir sans délai, à court et à moyen terme.

Etat d'avancement du SCOT-AEC

Le premier PCAET a été établi sur la période 2016 – 2022 avec le PETR du Pays d'Arles comme chef de file et les EPCI, PNR et la Ville d'Arles comme partenaire. Il a associé de nombreux acteurs locaux publics et privés.

Avec l'évolution du contexte territoriale et législatif, le PETR en lien avec les EPCI du pays d'Arles (Arles Crau Camargue Montagnette, Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Terre de Provence) aura comme principale tâche d'élaborer un nouveau SCoT valant de PCAET, à l'horizon 2026. Parallèlement, les actions opérationnelles engagées vont se poursuivre, permettant ainsi de renforcer la prise en compte des enjeux air-énergie-climat dans le SCoT.

La synergie des actions entre le volet aménagement du SCoT et le plan d'action de PCAET permet de mutualiser les moyens avec un travail technique qui se fait en relation avec les techniciens des EPCI, PNRs, de certaines communes, et de tous les partenaires représentés au sein du comité de pilotage.



20 ans
la durée du SCoT-AEC



4
ateliers thématiques
TEPOS,
(foncier, alimentation,
emploi saisonnier et transition
climatique.)

dont
3
à l'échelle de chaque EPCI
1
à l'échelle du Pays d'Arles

90
participants
(élus, techniciens, personnes
publiques associées)

Le SCoT-AEC est un outil plus efficace pour mener à bien ces transitions selon deux axes d'intervention :

Atténuation : Réduire l'impact climatique des activités des collectivités

Adaptation : Renforcer la résilience du Pays d'Arles face aux incertitudes climatiques

Ce projet de développement s'étend sur 20 ans, visant à améliorer :

l'impact structurel sur le fonctionnement du territoire grâce à l'aménagement du territoire avec l'influence sur les mobilités, la consommation d'espace, les ressources, la réduction des distances de déplacement (compatibilité vers PLU) ;
l'impact opérationnel multi-acteurs par le développement d'actions concrètes sur le territoire : développement des filières **renouvelables, de circuit court, mise en réseau, sensibilisation, pédagogie, amélioration de l'habitat et des filières économiques...** (dans un programme d'action).

L'animation d'ateliers TEPOS

Le PETR a animé des ateliers TEPOS en 2023 grâce à « Destination TEPOS » qui est une méthode d'appropriation collective des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, et d'aide à la décision en vue de la construction de plans d'action énergie-climat sur les territoires.

Cet outil a permis de :

- sensibiliser les parties prenantes des démarches de type PCAET, TEPOS et plus généralement d'une stratégie énergétique territoriale ;
- structurer les échanges et la recherche de consensus entre les parties prenantes de manière à formuler des propositions d'actions à la hauteur de ces enjeux ;
- porter à connaissance des initiatives structurantes mises en œuvre sur les territoires.

Le jeu s'appuie sur les données du territoire qui ont notamment été réunies et analysées dans le cadre du diagnostic du PCAET. A la fin de l'atelier, les scénarios obtenus sur chacune des tables ont été présentés et comparés à la trajectoire à suivre définie dans le cadre du SRADDET.

Plan de Protection de l'Atmosphère Vaucluse (84)

La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère a permis de travailler à la définition des actions de réduction des émissions de particules fines sur les 13 communes de Terre de Provence Agglomération. Les communes de Terre de Provence sont rattachées au Plan de Protection du Vaucluse.

La révision du PPA84 doit mobiliser l'ensemble des acteurs que sont l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les associations. Cette participation est indispensable pour définir et porter efficacement les actions.

Le PPA révisé permettra de définir des actions ciblées sur les zones sensibles du territoire permettant de tendre le plus rapidement possible vers les recommandations de l'OMS pour protéger la population et l'environnement.

Pour mettre en œuvre cette démarche de co-construction, des groupes de travail ont été mis en place selon diverses thématiques :

- Les transports & la mobilité,
- La biomasse & l'agriculture,
- Le résidentiel & l'urbanisme,
- L'énergie,
- La mobilisation des partenaires ainsi que les activités économiques.

Les premiers ateliers ont eu lieu début décembre 2022 et les seconds à la fin janvier 2023. Ils ont eu pour but d'aborder tous les domaines d'action faisant du PPA révisé un plan multisectoriel. Dans le cadre de ces ateliers, 3 fiches actions ont été proposées par le service énergie et le service mobilité de Terre de Provence, (la mise en place d'une plateforme CEE ; la réalisation d'un parking relais et le schéma directeur cyclable) ; la DREAL évaluera l'atteinte des objectifs de réduction des particules fine avec des indicateurs de performance.

Le plan d'action a été arrêté par la préfecture de Vaucluse, c'est un document cadre qu'il conviendra de faire évoluer au fil du temps pour qu'il vise au mieux l'amélioration de la qualité de l'air. Une phase de consultation débutera en 2024.



95
actions totales

3
actions totales

4
grands secteurs d'activités
contributeurs aux émissions
polluantes
(élus, techniciens, personnes
publiques associées)

Transports

Résidentiel

Agriculture

Industrie

Alimentation durable

La Loi Egalim du 30 octobre 2018 a pour objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire pour une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette loi fixe un objectif de 50% de produits de qualité ou locaux (dont 20% de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective depuis le 1er janvier 2022.

Les objectifs clés pour la restauration collective sont :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale des repas ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : des mesures concrètes doivent être mises en place pour réduire le gaspillage à tous les niveaux de la chaîne alimentaire ;
- Soutenir l'agriculture française : la loi encourage l'approvisionnement en produits locaux, de saison et issus de circuits courts.

MENU DE LA CANTINE DE SAINT-ANDIOL

élaboré par le **cuisinier** de la cantine de Saint-Andiol en collaboration avec une **diététicienne nutritionniste libérale**



Affichage du menu

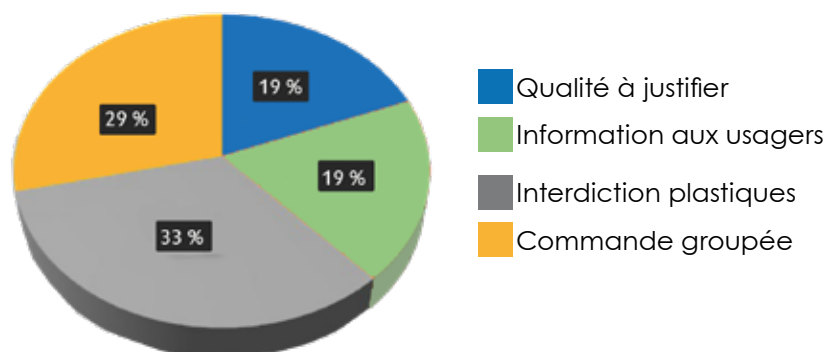
- sur les panneaux d'informations de **l'école maternelle et élémentaire**
- devant la **cantine**
- le **site internet** de la commune

Bilan d'avancement des communes sur la mise en œuvre de la loi Egalim

Pour la plupart des communes, les menus sont confectionnés par le chef cuisinier et produit en cuisine, ou par un prestataire. Les produits utilisés proviennent de circuit court, de producteurs locaux essentiellement en bio et labélisé.

La réglementation demande qu'un affichage des menus soit fait devant la cantine et sur le site Internet de la commune. Pour avoir des menus équilibrés certaines communes établissent les repas avec l'aide d'une diététicienne. Et afin de lutter contre le gaspillage, des communes réalisent elles-mêmes le goûter et font participer les enfants à la composition des menus en fonction de leur goût. La mise en place de pesées permet de limiter les déchets qui sont à leur tour valorisés dans des composteurs mis à disposition par Terre de Provence Agglomération.

BILAN GLOBAL DU TERRITOIRE



[FOCUS]

Commande groupée de vaisselle

La loi Egalim impose d'ici 2025 notamment aux cantines scolaires et à tout service de restauration collective l'arrêt de l'usage des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service. Terre de Provence Agglomération accompagne cinq communes (Barbentane, Cabannes, Eyragues, Maillane, Rognonas) dans le cadre d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériel de substitution au plastique.

Après plusieurs échanges avec les communes, un inventaire de leur besoin a été établi et une commande doit être passée auprès de 3 entreprises.

Grâce à cette commande groupée, plus de **7370 ustensiles de vaisselle et 230 bacs et couvercles inox** vont pouvoir être achetés pour venir en remplacement de la vaisselle plastique.



Lutte contre le gaspillage alimentaire : mise en place de pesées à la cantine

La transition énergétique

Face aux enjeux de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, la collectivité Terre de Provence s'engage à accompagner les communes dans la réduction de leurs consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable. Elle vise à instaurer une politique ambitieuse pour une gestion durable des bâtiments, en encourageant l'auto-production et l'auto-consommation d'énergie, notamment via l'installation de panneaux photovoltaïques



Evolution de la consommation énergétique en MWh de l'ensemble du patrimoine public des 13 communes

18 344

MWh
2021

16 248

MWh
2022

12318

MWh
2023

Mix énergétique des équipements publics des 13 communes

65.36 %

Electricité



32.50 %

Gaz

1.25 %

Bois

0.81 %

Fioul

Conception des bilans d'énergie des années 2022-2023

En 2022, les collectivités ont fait face à une hausse importante des coûts énergétiques. L'année 2023 a été marquée par des efforts pour réduire les consommations d'énergie, notamment dans les bâtiments et l'éclairage public, bien que cela n'ait pas suffi à compenser les coûts élevés. Le service énergie de Terre de Provence a accompagné les communes en réalisant des bilans énergétiques, permettant d'identifier les bâtiments et éclairages les plus énergivores. Cela a conduit à la proposition de mesures d'efficacité énergétique pour réduire la consommation.

Le bilan énergétique offre aussi aux communes une vision d'ensemble de son mix énergétique, en énumérant la part d'utilisation de chaque source d'énergie (Electricité, Bois, Gaz, Fioul). Cela offre une meilleure compréhension de la consommation d'énergie de la commune et offre des suggestions pour améliorer l'utilisation des différentes ressources en énergie, en fonction de leur disponibilité et de leur coût.

Cela permet, de définir la trajectoire énergétique à suivre dans le cadre des objectifs du décret tertiaire.

Définition et délimitation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») promulguée en mars 2023, a fait de la planification territoriale une priorité.

Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Très concrètement, elle prévoyait que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Des principes communs pour l'identification des zones ont été validés en bureau communautaire, permettant ainsi, au service de la communauté, de proposer à chaque commune, une carte pour chaque type d'énergie renouvelable.

Sur la base de ces principes et en tenant compte des projets envisagés et du potentiel existant, un certain nombre de zones d'accélération potentielles ont pu être identifiées sur l'ensemble du territoire de Terre de Provence. Ces zones sont les suivantes :

- le solaire photovoltaïque ou thermique sur toiture;
- le solaire photovoltaïque au sol;
- les ombrières photovoltaïques sur parking;
- la géothermie individuelle et collective;
- l'utilisation de l'énergie liée à la biomasse ou au bois.

L'article L. 100-1 du Code de l'énergie expose les finalités de la politique énergétique française, qui sont de :

- favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emploi grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte,
- assurer la sécurité d'approvisionnement et réduire la dépendance aux importations,
- maintenir un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international et permettre de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs,
- préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs,
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès à tous les ménages, à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources.

En 2021

la consommation
d'énergie renouvelable
finale brute en France
s'élevait à

19.3 %

En 2030

la consommation
des énergies renouvelables
finale brute en France
devront représenter au
moins :

40 %

de production d'électricité

38 %

de consommation finale de
chaleur

38 %

de consommation de gaz



A noter La production d'énergies renouvelables constitue ainsi l'un des piliers de la politique énergétique française, avec pour objectif, de tendre vers une consommation finale brute d'énergie à 33% d'ici 2030. De porter leur part dans la consommation finale brute d'énergie à au moins 33 % en 2030.

Les énergies renouvelables devront représenter en 2030 au moins 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur et 10 % de la consommation de gaz.



Formation des élus sur la sobriété et efficacité énergétique ATD 13

L'ATD 13 a organisé des journées de formation pour les élus des collectivités, adhérentes et non adhérentes, sur le thème de la « sobriété et efficacité énergétique ». L'objectif principal était d'encourager les collectivités à s'engager davantage dans la transition écologique et énergétique, en répondant à l'urgence du réchauffement climatique.

Les sessions ont permis aux collectivités de présenter leurs projets portant sur la réduction des consommations énergétiques, la rénovation énergétique des bâtiments publics et la sécurisation de l'eau potable. Les élus ont été informés des dispositifs, ressources et aides disponibles pour les porteurs de projets, et l'événement a favorisé la mobilisation des acteurs locaux.

La formation a également mis l'accent sur l'intégration d'une dimension écologique dans les projets de rénovation, afin d'assurer une réduction durable des consommations énergétiques et de minimiser les nuisances environnementales.

Terre de Provence a pu lors de ces formations, présenter les projets phares qu'elle porte sur son territoire, notamment :

➔ l'amélioration de la sobriété énergétique

>>> avec la mise à disposition par les communes, d'un bilan annuel des consommations énergétiques (ex : groupe scolaire 2100 m²)

➔ la mise en place d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur les bâtiments communaux

Objectif : réduire de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

Pour mener à bien ce chantier important et ambitieux, un travail a été mené sur le parc de bâtiments de plus de 1000 m², une analyse détaillée des consommations par année de référence et un état des lieux de tous les diagnostics ou audits énergétiques a été réalisé.



Le taux de couverture de la consommation énergétique par les énergies renouvelables s'élève à

4 à 5 %
taux très faible

1000 m²
surface minimum des bâtiments pris en compte par le décret tertiaire

62
bâtiments communaux concernés sur Terre de Provence

soit

84 991 m²
de surface de plancher totale

Complexe sportif de Rognonas

1 420 m²
de surface de bâtiment

Diminution de 50%
de la consommation énergétique en 5 ans



➔ **Sécurisation de l'alimentation en eau potable** grâce à l'élaboration d'un programme pluriannuel des investissements sur la période de 2022 – 2026 pour les infrastructures d'eau potable pour 15 millions d'euros, la création d'un champ captant d'eau potable sur la commune de Rognonas, avec la mise en service en 2023 d'une interconnexion entre le réseau d'eau potable de Noves et celui d'Eyragues, et enfin la recherche de solutions pour la desserte de la zone d'activité de la Praderie sur la commune de Maillane et pour sécuriser la ressource sur Orgon.

Réseau - Noves

Projet bio-climat : serre chauffée

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») promulguée en mars 2023, a fait de la planification territoriale une priorité.

Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Le contexte actuel de changement climatique impose au secteur agricole, fortement concerné, d'intégrer de nouvelles contraintes environnementales, en maîtrisant les consommations d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en sécurisant les productions.

Après avoir lancé dans le cadre d'un appel à projet « mobilisation collective pour le développement rural » appelé « réseau Bio-Climat », une étude sur le potentiel d'économie d'énergie au sein d'une douzaine de serres chauffées, secteur le plus consommateur en énergie, en coordination avec Bio de PACA. Terre de Provence a été sollicité par le Geres et ses partenaires techniques le bureau d'études Agrithermic et le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB) afin de poursuivre le travail déjà engagé sur le territoire, en répondant à un appel à projet de l'ADEME sur la création de serres bioclimatiques de petites surfaces destinées à la production de plants maraîchers.

Cet appel à candidatures, s'adressait aux exploitant(e)s du territoire de l'agglomération de Terre de Provence, qui souhaitent aménager leur serre de production maraîchère ou horticole en serre bioclimatique, afin d'en améliorer les performances thermiques, : Cela aura pour effet, de réduire les consommations en serre chauffée ou gagner en précocité en serres froides.

une serre bioclimatique est une serre dont on a optimisé l'agencement et l'isolation de manière à stocker l'énergie solaire durant la journée et la restituer durant la nuit.

 **A noter** une serre bioclimatique est une serre dont on a optimisé l'agencement et l'isolation de manière à stocker l'énergie solaire durant la journée et la restituer durant la nuit.



3
serristes

2
serres peu chauffées avec air
pulsé au fioul

1
serre froide

300 litres
de fioul par an
représente la consommation
d'une serre de 50 m
chauffée

Objectif
réduction de 50 %
la consommation de
chauffage



Perspectives 2024

Les perspectives pour 2024 pour Terre de Provence Agglomération, sont d'agir sur le réchauffement climatique avec des actions concrètes sur les diminutions des consommations d'énergie grâce au développement des énergies renouvelables, à l'accompagnement des administrés sur les performances énergétiques de leur habitation.

Le projet de **centrale photovoltaïque** installée sur le hangar du service technique d'Eyragues, se concrétisera avec le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux. Cette installation permettra de produire de l'énergie renouvelable localement et renforcera l'engagement de Terre de Provence agglomération dans la transition énergétique.

Une plateforme de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à destination de la communauté, des communes du territoire, des entreprises et des particuliers sera déployée.

Le service a pour ambition d'organiser des permanences assurées par un conseiller en énergie partagée (CEP). L'objectif de ces permanences étant de proposer à nos administrés un conseil de proximité pour la sobriété énergétique et écologique.

La réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) en 2024 nous permettra également, de formaliser un plan de transition écologique à l'échelle du patrimoine et des compétences de la communauté d'agglomération.

La collectivité souhaite réévaluer sa capacité à s'engager dans le dispositif de Territoire Engagé en Transition Ecologique (TETE).



Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2010, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » relève de la communauté d'agglomération. Cette compétence fait l'objet d'un rapport détaillé spécifique joint en annexe du présent rapport. Les principaux résultats et projets de 2023 sont résumés ci-après.

Des résultats encourageants pour l'année 2023

L'année 2023 marque une avancée significative pour Terre de Provence en matière de gestion des déchets, reflétant un engagement collectif et des efforts soutenus pour une meilleure gestion environnementale. La tendance à la baisse de la consommation des ménages s'est traduite par une diminution des tonnages de déchets.

En 2023, Terre de Provence a collecté 16 060 tonnes d'ordures ménagères, soit une diminution de 8 % par rapport à 2022. Ce chiffre représente une moyenne de 268,67 kg par habitant, bien en dessous de la moyenne nationale qui s'élevait à environ 310 kg par habitant en 2022. Cette différence notable illustre les efforts fructueux de la communauté d'agglomération pour améliorer les pratiques en matière de gestion des déchets.

Concernant le tri sélectif, 2 316 tonnes ont été collectées en 2023, enregistrant une légère baisse de 5 % par rapport à l'année précédente, avec un ratio moyen de 38,74 kg par habitant. Toutefois, les installations de collecte de proximité ont montré des résultats impressionnants, avec un ratio de 62,23 kg par habitant, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à la collecte en porte-à-porte. Ces chiffres soulignent l'efficacité de la collecte de proximité pour encourager les habitants à trier leurs déchets, dépassant même la moyenne nationale de 40 kg par habitant par an.

2 063 tonnes de verre ont été collectées en 2023, marquant une légère hausse de 1 % par rapport à l'année précédente. La moyenne par habitant est de 34,51 kg, légèrement inférieure à la moyenne nationale de 39 kg par habitant. Cependant, dans les communes où la collecte de proximité est en place, le ratio s'élève à 46,14 kg par habitant, ce qui est 33 % supérieur à celui des autres communes. Ces chiffres mettent en lumière l'impact positif de la collecte de proximité sur le recyclage du verre.



295
composteurs
distribués

soit



113
de plus qu'en 2022



37 008
tonnes de déchets
collectés en 2023

619 kg
de déchets par an
et par habitants

soit



8 kg
de moins qu'en 2022.



Glossaire et sigles

Loi SRU

La loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.

Loi 3DS

Loi 3DS Les 8 et 9 février 2022, la loi 3DS a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Elle comporte une série de mesures pour répondre aux besoins des collectivités locales et simplifier leur action publique.

La Loi 3DS (Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification) est une loi française adoptée en 2022. Son objectif est de donner plus de pouvoirs et de responsabilités aux collectivités locales (comme les régions, départements, et communes), en adaptant les règles selon les besoins spécifiques des territoires. Elle vise aussi à simplifier certaines procédures administratives pour rendre la gestion publique plus efficace.

Loi Egalim

La loi EGAlim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs dispositions qui ont pour but d'améliorer la qualité et la durabilité des repas servis dans le cadre de la restauration collective, avec des dates d'entrée en vigueur échelonnées dans le temps

Taxe de séjour

La taxe de séjour est une taxe sur les séjours que peuvent percevoir les circonscriptions comme par exemple les communes, les métropoles, les départements et régions de la part des touristes séjournant à titre onéreux dans un hébergement de leur territoire.

Taxe additionnelle départementale

La taxe additionnelle départementale perçue au bénéfice du Département des Bouches-du-Rhône. Elle correspond à 1/11ème du montant de la taxe de séjour.

Taxe Additionnelle Régionale

La taxe Additionnelle Régionale perçue au bénéfice de l'établissement public local «Société de la Ligne Nouvelles Provence Côte d'Azur». Elle correspond à 34 % du montant de la taxe de séjour.

BIT	Bureau d'Information Géographique
OTI	Office Touristique Intercommunal
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
PETR	Pôle D'Équilibre Territorial Et Rural
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
TEPOS	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
APER	Accélération de la Production des Energies Renouvelables
CEE	Certificats d'Economie d'Energie
TETE	Territoire Engagé en Transition Ecologique
BEGES	Bilan de Gaz à Effet de Serre
CEP	Conseiller en énergie partagée
CAO	Commission Appel d'Offres
MAPA	Marché à procédure adapté
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
SMAVD	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
FNGIR	Le fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
STEP	STation d'ÉPuration des eaux usées
CST	Comité Social Territorial
SIG	Système d'Information Géographique
GDSA13	Groupeement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône
PIG	Programme d'Intérêt Général
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
PPRE	Programme Pluriannuel de restauration et d'Entretien
SIBA	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Anguillon
IPA	Initiative Pays d'Arles
AUPA	L'agence d'urbanisme du Pays d'Aix
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural
CAR	Convention d'Aménagement Rural
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
JA 13	Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs
API	L'Accompagnement Post-Installation
CTG	Convention Territoriale Globale
MDA	Maison des adolescents
L'ADEAR 13	Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CODEPS 13	Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé
VIF	Violences Intra Familiales
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
PLH	Programme Local de l'Habitat
ZAENR	Zones d'Accélération pour l'Implantation d'installations terrestres de production Renouvelables



www.terredeprovence-agglo.com

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières

